

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2016



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 12 octobre 2016

*La politique française de coopération internationale
dans le cadre de l'**Agenda** 2030 du développement durable*

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS.....	5
Décès d'anciens conseillers	5
Calendrier prévisionnel des assemblées plénières :.....	6
Colloque sur « Le socle européen des droits sociaux »	6
Anniversaire du Conseil économique	7
Rencontres avec des personnalités	7
Exposition Cruz Diez	8
Fin des travaux de rénovation des bétons Perret	8
Saisines	8
Changements de titre de saisines.....	8
Missions confiées à des membres du Bureau	9
Divers.....	10
Départ en retraite.....	10
Désignation d'un nouveau membre du CESE	10
LA POLITIQUE FRANÇAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
PRESENTATION DU PROJET D'AVIS	11
ALLOCUTION DE MONSIEUR ANDRÉ VALLINI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA FRANCOPHONIE	27
DISCUSSION GENERALE	35
Environnement et nature - M. Beall	35
Mutualité - M. Junique	36
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Weber.....	38
Outre-mer - M. Rivière	40
Personnalité qualifiée - M. Pasquier	42
Personnalité qualifiée - M. Adom'Megaa.....	43
UNAF - M. Renard.....	44
UNSA - M. Chevalier	46
Agriculture - M. Cochonneau	47
Artisanat - M. Stalter	49
Associations - Mme Trelu-Kane	50
CFDT - Mme Houbairi	51
CFE-CGC - Mme Couvert.....	53
CFTC - M. Thouvenel.....	54
CGT - M. Fourier	55
CGT-FO - Mme Brugère	56
Coopération - M. Argueyrolles	57
Entreprises - M. Asselin	59
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS	60

ANNEXE	63
Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Philippe Jashan, rapporteur	64

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à 14 heures trente.

COMMUNICATIONS

M. le Président. Je tiens à saluer la présence de M. André Vallini, secrétaire d'État, chargé du développement et de la francophonie. Monsieur le ministre, vous êtes un habitué de ces lieux et je vous remercie de l'attention que vous portez à notre assemblée.

Décès d'anciens conseillers

M. le Président. Mes chers collègues, j'ai le regret de vous faire part du décès de M. Jacques Gaudinat, agriculteur, vice-président de la Confédération française de la coopération française agricole, Président du Comité général européen des coopératives agricoles à Bruxelles, membre de notre Conseil de 1989 à 1992, puis de 1994 à 1998, au groupe de la coopération, puis au groupe de l'agriculture. M. Gaudinat était Officier dans l'ordre de la Légion d'honneur et Officier du Mérite agricole.

Nous avons également à déplorer la disparition de M. Roland Gaillard, ingénieur des travaux publics de l'État, Secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires Force ouvrière et membre de la commission exécutive. Selon Marc Blondel, sa connaissance approfondie des arcanes du statut de la fonction publique était supérieure à celle de bien des ministres ! Républicain, fondamentalement attaché aux valeurs et aux principes du syndicalisme, il a joué un rôle majeur pour les fonctionnaires et Force Ouvrière. Il fut membre du CESE de 1994 à 1999, au groupe de la CGT-FO.

Mes chers collègues, je désire une nouvelle fois saluer l'engagement et le dévouement des forces de l'ordre confrontées non seulement au terrorisme mais aussi à des actes d'une extrême violence que rien ne peut justifier. Le Conseil économique, social et environnemental dit toute sa solidarité aux fonctionnaires de police blessés dans l'exercice de leurs difficiles fonctions à Viry-Chatillon.

Vendredi, se déroule à Nice une cérémonie en mémoire des victimes du terrorisme, hommage auquel je participerais en votre nom à tous.

Mes chers collègues, je vous invite à vous lever afin de respecter une minute de silence en la mémoire de nos anciens collègues.

(L'assemblée debout observe une minute de silence)

Calendrier prévisionnel des assemblées plénières :

M. le Président. Mes chers collègues, je porte à votre connaissance l'annulation des assemblées plénières des 26 octobre, 8 et 9 novembre 2016.

Par ailleurs, je vous fais part des modifications apportées au calendrier et à l'ordre du jour de nos assemblées plénières :

- lors de la plénière du 23 novembre 2016, je souhaiterai que nous puissions travailler sur le bilan des Cop 21 et 22 ;
- l'examen du projet d'avis sur *Les mécanismes d'évitement fiscal*, prévu pour le 26 octobre 2016, est reporté au 13 décembre 2016 ;
- l'examen du projet d'avis sur *La fonction publique*, prévu le 13 décembre 2016 est reporté au 24 janvier 2017 ;
- l'examen du projet d'avis sur *Le prix et l'accès aux traitements médicamenteux* prévu le 9 novembre 2016, est reporté au 25 janvier 2017 ;
- l'examen du projet d'avis sur *La réponse aux besoins en logements dans les territoires*, prévu le 8 novembre 2016 est reporté au 14 mars 2017.

Le 11 janvier 2017, nous organisons un débat d'actualité autour du bilan de la délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, qui par les textes doit venir faire ce bilan devant nous.

Le même jour, nous effectuerons un bilan pour cette première année de notre mandature. Ce bilan sera désormais annuel.

Le 14 février 2017, nous organisons le 30^{ème} anniversaire de l'avis du Père Wresinski sur la grande pauvreté. Cet avis est très important pour sa portée et pour sa signification pour notre institution. Cet anniversaire est préparé avec un comité de pilotage composé de Marie-Aleth Grard, Marie-Claire Martel et Jean-François Naton.

De même, le Cabinet travaille à lister les grands avis du CESE afin de pouvoir les mettre en avant si besoin avec de telles manifestations, pour montrer leur importance dans notre société, et donc le rôle que le CESE a joué.

Colloque sur « Le socle européen des droits sociaux »

M. le Président. Je tiens tout particulièrement à vous signaler le colloque sur « *Le socle européen des droits sociaux* », qui se déroule vendredi 14 octobre 2016, à partir de 9h. Ce colloque - dont la cheville ouvrière est Christophe Quarez - est important car il s'agit du premier colloque organisé conjointement avec le Comité économique et social européen, dont le Président Georges Dassis était avec nous hier pour une rencontre avec le Bureau.

La collaboration avec le CES européen et avec les CES d'Europe doit être pour nous une priorité. J'ai, je le rappelle, demandé à Bruno Genty, vice-président du CESE et membre de la section des Affaires européennes et internationales, de mener une mission en ce domaine. Bruno Genty m'a d'ailleurs accompagné à Madrid la semaine passée pour la réunion annuelle des présidents de CES européens où j'ai pu faire le point sur nos travaux en matière de socle européen mais aussi sur les travailleurs détachés.

Anniversaire du Conseil économique

M. le Président. Mes chers collègues, nous avons une autre date très importante pour laquelle je compte - malgré la période et le jour - sur votre forte participation : celle des « 70 ans du Conseil économique », le 27 octobre prochain. Les dates, les anniversaires, l'histoire, sont indispensables pour rappeler les fondamentaux.

Pour ce 70^{ème} anniversaire, des invitations ont été lancées auprès de personnalités éminentes, dont la réponse est attendue dans les heures à venir.

L'objectif est que la personnalité qui viendra puisse, par ses responsabilités, personnifier la Constitution de notre pays.

Cet anniversaire ne pourra se dérouler que le vendredi 28 octobre 2016 au matin. Je compte sur l'ensemble des membres du Conseil, des Personnalités associées, des anciens conseillers, de nos interlocuteurs et de nos correspondants. Le Cabinet vous fera part à la fin de la semaine des modalités et du programme.

Dès maintenant, je vous informe que le 4 octobre 2018, nous fêterons le sixième anniversaire du Conseil économique et social. En effet, c'est lors du changement de Constitution, en 1958, que le Conseil économique est devenu, le Conseil économique et social.

Rencontres avec des personnalités

M. le Président. Le Bureau continue ses rencontres avec les acteurs de la vie politique et institutionnelle du pays. Ainsi, nous avons rencontré Jean-François Copé et Jean-Marie Le Guen. Nous recevons, ce soir, Jean-Christophe Cambadélis. Notre Agenda est bien rempli et je note qu'il n'y a pas de refus à venir nous rencontrer, bien au contraire.

J'ai rendez-vous avec le Président de la République aujourd'hui, après notre assemblée plénière. J'évoquerai avec lui les dix premiers mois de notre mandature, le travail que nous effectuons et les perspectives que nous avons d'ores et déjà tracées : suivi de nos avis, pétitions citoyenne, évaluation des politiques publiques, nécessaire implication dans la simplification indispensable, ré-institutionnalisation du CESE.

J'ai rendez-vous, jeudi 13 octobre 2016 avec Jean Marie Le Guen, Secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement et le CESE. Depuis le dernier remaniement gouvernemental, il a en charge les relations avec notre institution. Je vais évoquer avec lui l'organisation des relations avec le CESE, les assemblées, les parlementaires et j'évoquerai les sujets de saisines, le budget, etc.

Exposition Cruz Diez

M. le Président. Lundi 17 octobre 2016, à 18h, nous avons le vernissage de l'exposition Cruz Diez, au CESE. Chacun d'entre vous a reçu un carton d'invitation. J'espère qu'il vous sera possible d'y participer. Il me semble important, chaque année, que notre Assemblée connaisse ainsi un temps culturel fort.

Fin des travaux de rénovation des bétons Perret

M. le Président. Nous recherchons une date, peut être avec la ministre de la Culture, afin de fêter la fin des travaux extérieurs. Début octobre, la bâche a été démontée et les échafaudages commencent à l'être. Je crois que c'est un moment très important pour nous tous et pour tous les collaborateurs du CESE. Je vous remercie tous pour les efforts que nous avons tous accomplis durant une période qui a été difficile pour tout le monde et je félicite les entreprises et à leurs côtés nos services techniques, pour leur travail.

Saisines

M. le Président. Mes chers collègues, je vous informe que le CESE va être saisi par le président de l'Assemblée Nationale, sur le revenu minimum universel garanti. Une telle saisine serait importante.

En effet, il s'agirait de la première saisine de l'Assemblée Nationale. Il est nécessaire qu'elle intervienne dès maintenant, ainsi sur le plan institutionnel le CESE aurait bouclé le champ des types de saisines possibles. Cela ne peut qu'être positif pour la suite.

Changements de titre de saisines

M. le Président. Le Bureau a entériné deux demandes de changement de titre.

Concernant le projet d'avis confié à la section des activités économiques relatif à *La coproduction à l'heure du numérique : quels risques et quelles opportunités pour le consommateur et l'emploi ?*, il s'intitulera désormais : *La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le consommateur, le rice et l'emploi.*

Concernant le projet d'avis - à l'ordre du jour de notre assemblée plénière, *Quelles nouvelles orientations et priorités pour la politique française de coopération internationale dans le cadre de l'Agenda 2030 du développement durable ?*, confiée à la section des Affaires européennes et internationales. Il aura désormais pour titre : *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'Agenda 2030 du développement durable.*

Missions confiées à des membres du Bureau

M. le Président. Les missions confiées à des membres du Bureau vont toutes se voir proposées des dates de réunions du Bureau au cours desquelles elles devront présenter leur point d'étape intermédiaire à trois mois. Ce point d'étape est indispensable afin de bien vérifier, tous ensemble, que l'axe de réflexion correspond aux objectifs attendus.

Ainsi, au cours de la réunion du Bureau du mardi 11 octobre 2016, Dominique Gillier a présenté un point intermédiaire sur la pétition citoyenne, sujet stratégique pour le Conseil et où il a effectué un travail exceptionnel.

Nous devrions aboutir dès le début d'année 2017, de façon à être en capacité d'être saisi très rapidement. Lors de ce point intermédiaire, le Bureau a validé la possibilité pour le Conseil d'être saisi par des pétitions dématérialisées, ce qui apparaissait comme tout à fait indispensable. En effet, je vous rappelle que jusqu'à maintenant, afin d'être saisi par voie de pétition, le CESE devait être destinataire de pétitions physiques - donc sur papier - accompagnées d'une copie de pièce d'identité. J'ai saisi le Premier Ministre sur ce sujet afin de sécuriser juridiquement notre proposition.

Dominique Gillier présentera en décembre ou janvier au Conseil les conclusions définitives de sa mission sur les pétitions citoyennes et les plateformes citoyennes. À la suite de la clôture de ce dossier, M. Gillier travaillera sur la question importante du suivi de nos préconisations.

Et je vous informe que nous venons de lancer une nouvelle mission, confiée à Carole Couvert, consacrée à la plénière et à la réorganisation éventuelle de celle-ci. Je suis certain que vous attendez déjà ses conclusions !

Divers

M. le Président. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, m'a invité à prononcer un discours lors du colloque qu'il organisait, consacré aux travaux du groupe de travail sur les institutions qu'il avait formé avec le professeur Winock, discours que je vous ai fait parvenir et dont j'ai fait le choix qu'il soit offensif. Désormais, il faut que le CESE soit offensif et non pas défensif. Être défensif, c'est être certain de perdre. Le CESE doit affirmer son rôle sans aucune crainte.

Départ en retraite

M. le Président. Je vous informe du départ de Mme Marie-Paule Andréo, agente contractuelle recrutée en qualité de secrétaire des débats, pour une retraite bien méritée au terme de quatorze années de fonction au sein de notre assemblée. Je pense pouvoir me faire votre interprète en lui adressant nos **sincères remerciements pour le travail accompli et nos vœux** pour une retraite heureuse.

Désignation d'un nouveau membre du CESE

M. le Président. Le Premier ministre m'a fait part de la désignation de M. Willy Schraen en qualité de membre du Conseil économique, social et environnemental, au groupe des Personnalités qualifiées, en remplacement de M. Bernard Baudin démissionnaire de son mandat. M. Willy Schraen siègera à la section de l'environnement.

En votre nom, je lui souhaite la bienvenue.

LA POLITIQUE FRANÇAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président. L'ordre du jour de notre assemblée plénière prévoit l'examen du projet d'avis sur, *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'Agenda 2030 du développement durable*, présenté par Philippe Jahshan, rapporteur, au nom de la section des affaires européennes et internationales présidée par Jean-Marie Cambacérès.

Je salue la présence, au banc du gouvernement et du Parlement, de Chantal Guittet, députée du Finistère, Secrétaire de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, et, en tribune, de Lydia Brovelli, vice-présidente de l'Amicale des anciens conseillers.

PRESENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. J'invite M. Jahshan, rapporteur, à venir nous présenter son projet d'avis.

M. Jahshan. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la députée, mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues, je voudrais commencer par quelques remerciements qui s'imposent avant de présenter le projet d'avis auquel nous aboutissons.

Des remerciements à l'administration du CESE qui aura fait un très, très gros travail à mes côtés et aux côtés de la section, travail qui a également été appréciable jusqu'au dernier moment. Merci beaucoup pour l'engagement qui a été le vôtre. Merci également à l'attaché de notre groupe qui m'aura accompagné et aura été très précieux dans cet exercice.

Merci surtout au président et aux membres de la section avec qui j'ai eu énormément de plaisir à discuter, à débattre. Je pense que nous avons eu des séances très riches qui nous ont permis d'aboutir aujourd'hui. Merci pour votre implication.

Merci également à toutes les personnes auditionnées. Je pense qu'au fur et à mesure des auditions elles nous ont apporté les éclairages nécessaires à l'élaboration de ce projet d'avis. Merci à vous tous.

Quelques mots en guise d'introduction pour poser le contexte de ce projet d'avis. Comme vous le savez, les années 2014, 2015 et 2016 auront été successivement les plus chaudes jamais enregistrées et avec un accroissement des températures régulier d'une année à l'autre. Par ailleurs, le rythme d'épuisement des ressources naturelles et l'érosion de la biodiversité ne ralentissent pas.

Que donnera 2017 ? Où en serons-nous en 2030 ? Au risque climatique, s'ajoute un contexte mondial où la paix est mise à mal en de nombreux endroits de la planète. Les conflits qui se prolongent en Afrique déstabilisent nombre de pays autour des Grands lacs, au Nigéria, au Cameroun, sur la Corne de l'Afrique ou encore en Libye. Les conflits perdurent s'étendent au Proche Orient et au Yémen avec toutes les conséquences dramatiques qui en découlent jusque dans nos propres pays.

Ce contexte a également vu s'accroître massivement, depuis trente ans, toutes formes d'inégalités et de tensions : des inégalités sociales et de richesses ; des inégalités entre les pays ; des inégalités d'accès aux ressources de base et des pressions sur les denrées alimentaires.

Avec une pression démographique qui demeure forte et qui le sera encore pour de nombreuses années - notamment en Afrique - le monde se trouve face à des défis immenses en matière de développement, de défis de nature globale et universelle, et sans doute uniques dans l'histoire de l'humanité (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Pourtant, en 2000 déjà, lors de la déclaration du millénaire qui avait donné lieu aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les chefs d'États et de gouvernement réunis aux Nations Unies s'engageaient à : « *Reconnaître en plus des responsabilités propres que nous devons assumer à l'égard de nos sociétés respectives, que nous sommes collectivement tenus de défendre au niveau mondial les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité. En tant que dirigeants, nous avons donc des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables et tout spécialement les enfants à qui l'avenir appartient.* »

Huit OMD avaient été fixés à horizon 2015 :

- réduire l'extrême pauvreté ;
- améliorer la santé maternelle ;
- assurer l'éducation pour tous ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- réduire la mortalité infantile ;
- combattre le VIH/Sida et le paludisme ;
- préserver l'environnement ;
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Si des résultats satisfaisants sur plusieurs objectifs sont à noter, des efforts conséquents - par exemple pour la santé maternelle et infantile, pour l'éducation primaire universelle (qui n'est pas encore atteinte mais qui est en passe de l'être) ou les résultats en matière de lutte contre le Sida - les OMD ont surtout permis d'accélérer, en les nommant, en mobilisant des fonds conséquents, quelques grandes causes du développement.

Pour autant, les OMD présentent un certain nombre de carences.

D'abord, le système. Ces huit objectifs vont fonctionner en silos - sans caractère systémique - et sont par définition soumis à des facteurs externes ; par exemple, la crise financière de 2008 qui a annihilé une partie des avancées qu'ont permis les OMD. Aussi, nous sommes face à des résultats fragiles et très inégaux selon les territoires. Les progrès enregistrés en Asie, par exemple, ne sont pas de même nature que ceux que l'on a vus en Afrique Saharienne. Enfin, les plus pauvres n'ont pas été touchés par les OMD, ou de manière très relative.

Aussi, à partir de 2015 le monde s'est engagé vers un nouvel Agenda. Qu'est-ce qui nous a amenés vers les objectifs du développement durable ?

L'échec relatif des OMD, les vingt dernières années ont vu, à côté de la réduction notamment de la pauvreté, une croissance massive des inégalités, une dégradation des écosystèmes, un enjeu démographique - notamment de la jeunesse en Afrique qui s'accroît - et des inégalités de genre qui persistent, notamment en éducation.

De la même façon, nous sommes face à des modèles de croissance et de développement dans l'impasse.

La croissance des pays émergents - qui a été très importante sur les vingt dernières années - ralentit et se heurte aujourd'hui à trois obstacles : un obstacle social ; un obstacle économique ; un obstacle environnemental. Un certain nombre de problématiques dans ces trois domaines font qu'aujourd'hui, les pays émergents - ou qui ont enregistré la croissance la plus importante - ont convergé vers la nécessité d'avoir un nouvel Agenda.

De la même façon, les pays à revenus intermédiaires qui ont des besoins à la fois de pays pauvres mais également de pays riches, notamment en matière de protection sociale, de système de santé et de retraite. Également la croissance en berne des pays riches depuis vingt ans, la stagnation relative des très pauvres mais aussi les enjeux climatiques environnementaux qui se sont accentués. Enfin, nous allons retrouver tous ces sujets par la suite, mais il y a peut-être la question des scandales fiscaux et du système financier global, qui pose question.

Les échecs de l'**Agenda** précédent et l'ensemble de ces enjeux ont amené l'ensemble des États de la planète à se retrouver autour d'un Agenda du développement durable qui a fait *consensus* et qui constitue un Agenda de convergence. Nous passons d'un monde où il y avait des pays développés et en développement, à un monde où nous sommes tous en développement durable. Nous passons d'une logique de rattrapage autour d'un modèle, représenté historiquement par les pays occidentaux, à une logique de convergence vers un monde plus soutenable.

2015 est également une année historique à plus d'un titre - c'est dans ce contexte que se situe la saisine gouvernementale - en réussissant pour la première fois trois sommets majeurs pour le développement en un temps rapproché : le sommet d'Addis-Abeba sur le financement du développement en juillet ; New-York sur le nouvel Agenda qui doit faire suite aux OMD ; Paris enfin pour l'**Accord** climat et la COP 21.

Les accords de New-York et de Paris revêtent un caractère historique par leur dimension. S'ils sont universels, ils marquent, au milieu des crises actuelles, une prise de conscience mondiale de la nécessaire mobilisation pour un avenir soutenable et stabilisé pour tous. Ils ouvrent également une voie pour faire converger l'ensemble des pays de la planète vers un modèle de développement où les impératifs de croissance économique deviennent indissociables d'impératifs de cohésion sociale et de protection de l'environnement. Et puis, pour la première fois également, un objectif de gouvernance est inclus dans l'Agenda de développement. C'est un signal fort de la prise en compte des répercussions des crises et de la faiblesse des institutions sur le développement.

Enfin, ces deux accords, obtenus dans le cadre des Nations Unies, constituent une réussite tangible d'un multilatéralisme pourtant décrié et bien en peine depuis de nombreuses années, et prouvent que lorsque celui-ci est réellement investi, il fonctionne et pour le meilleur.

Quelques points sur l'Agenda des ODD qui présente des forces et des nouveautés.

Les dix-sept objectifs de développement durable sont exhaustifs. Ils couvrent tous les champs : sociaux, économiques et environnementaux. Ils font place aux océans. Ils font place aux problématiques urbaines, à la gouvernance, etc. Ils sont transversaux et intégrés. Ils sont fondés sur l'interdépendance et l'interconnexion des politiques publiques et donc des objectifs. Ils sont universels, tout le monde est en développement durable. Une nouvelle approche de la coopération s'impose donc. Et bien évidemment, ils induisent une responsabilité collective. Enfin, ils sont pluri-acteurs, ils prolongent et confirment la tendance ouverte par les OMD à la reconnaissance du rôle et à la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs gouvernementaux, publics et privés pour le développement.

Et puis, avec les ODD, le développement n'est plus seulement l'affaire d'une seule politique, mais l'affaire de plusieurs politiques publiques. Ce n'est plus uniquement l'affaire des États, mais l'affaire de l'ensemble des parties prenantes. Ils ciblent un objectif de réduction des inégalités sociales et entre les pays faisant - pour la première fois et de manière formelle - la question de la réduction des inégalités une question consubstantielle du développement. Après plusieurs années de croissance économique accompagnée de croissance des inégalités - c'est à peu près l'histoire des vingt dernières années - les ODD marquent également une inflexion de ce point de vue.

Ils font de la bonne gouvernance un quatrième pilier, soutenant les trois piliers du développement durable.

Enfin, l'Agenda des ODD est exigeant à plus d'un titre en assumant la complexité des choses et du monde et la nécessaire interaction de la cohérence des politiques publiques avec des enjeux du développement durable. Ils font du développement durable la boussole à toute politique publique. Et ils réhabilitent le temps long et une certaine forme de planification des politiques publiques.

Concernant l'Agenda des ODD, le représentant de la Colombie aux Nations-Unies en juillet 2016 l'a qualifié « *d'un Agenda politique de régulation prospective* » et nous avons trouvé que cette formule définissait assez bien ce qu'était l'Agenda des ODD, sa dimension politique, sa dimension de régulation des politiques, mais également sa dimension prospective.

C'est un Agenda qui présente pour autant un certain nombre de limites et de fragilités. D'abord, il est universel - il se déclare universel - et en même temps, il se déclinera en des stratégies diverses. Entre universalité et diversité, c'est un délicat mariage dont nous pensons qu'il faudra absolument le réussir parce qu'il est porteur de promesses.

L'**Agenda** universel pose en creux cette question des diversités. Sous l'impératif de convergence vers des objectifs communs se réaliseront, de fait, les libres interprétations locales et nationales de cet Agenda.

Cela est porteur d'innovations et de richesses et c'est bienvenu, d'une certaine façon. Un certain nombre de pays vont développer un certain nombre d'expériences et d'innovations qui seront utiles au pays, et cela, pas uniquement dans un sens nord-sud.

L'ensemble des pays ne suivront pas la voie que nous avons connue pour le développement dans nos propres pays, mais des voies alternatives. On sait d'ores et déjà qu'un certain nombre de pays d'Afrique ne passeront plus par le téléphone filaire pour développer la téléphonie, par exemple, mais sont déjà passés au téléphone mobile et développent avec le téléphone mobile un certain nombre d'innovations que nous ne savons pas pratiquer dans nos propres pays.

Aussi cette logique-là va très certainement nous amener à revoir des formes de coopération plus circulaires, même si le terme n'est pas le meilleur, **mais en tout cas, mettant en œuvre des logiques d'échanges** réciproques d'innovations entre les pays. C'est en ce sens que cette diversité d'interprétations comporte de vrais enjeux d'innovations et de vraies richesses.

Elle comporte aussi des risques de concurrence des modèles et donc des divergences qui peuvent aussi déconstruire l'esprit même de l'**Agenda** et son universalité.

Il semble donc indispensable - pour réussir ce mariage entre universalité et diversité - de développer une coopération d'échanges et de favoriser des coopérations fondées sur des apprentissages réciproques. Cela réhabilite le verbe coopérer, « faire ensemble », d'une certaine façon.

Cela pose également l'importance des revues annuelles de la mise en **œuvre de l'Agenda**, devant les Nations Unies, qui constitue une opportunité favorable au croisement des vues entre les pays et les stratégies nationales qui ont été élaborées.

Deuxième élément de risque : celui d'**une mise en œuvre par silos**. Vous avez vu 17 objectifs avec, de nouveau, le risque que chaque pays ne mette pas **en œuvre l'ensemble de l'Agenda**, mais choisisse quelques objectifs et, donc, fasse un menu à la carte, d'une certaine façon.

Troisième point de faiblesse : son caractère non contraignant. C'est le plus grand risque qui pèse sur l'Agenda de développement durable.

Sa complexité, ses exigences et son caractère non contraignant peuvent le condamner à n'être que mollement investi ; aussi a-t-il besoin de champions qui le portent et d'une société civile qui le pousse.

Quelques mots sur l'Accord de Paris, la COP 21, deuxième grand accord de l'année 2015 ; premier accord également de cette ampleur avec une adhésion planétaire. Le climat devient, avec l'Accord de Paris, un enjeu diplomatique et de développement et la France, de ce point de vue, enregistre une vraie victoire à mettre à son actif.

Il semble que l'on ne pourra plus faire machine arrière désormais, ce qui n'était pas forcément gagné avant l'Accord de Paris.

Quelques atouts de l'accord que nous mettons en exergue :

- la fixation d'un plafond au réchauffement comme objectif universel : 2°, voire 1,5° si possible ;
- la neutralité carbone : le plafonnement de l'émission des gaz à effet de serre dans les meilleurs délais et leur réduction par la suite jusqu'au milieu du siècle de façon à équilibrer les émissions et les absorptions, donc atteindre l'objectif de 0 émission nette ;
- atteindre 100 Md\$ par an, à partir de 2020, d'aide aux pays en développement pour faire face aux conséquences du changement climatique.

Voilà un certain nombre d'avancées.

Un dernier atout de l'Accord de Paris, c'est qu'il met en place des plans nationaux de réduction des gaz à effet de serre présenté par les parties et permettant des revues précises tous les cinq ans, ce qui le rend plus contraignant que l'Accord des ODD.

Quelques limites à la COP 21.

L'accord demeure peu contraignant pour les grands émetteurs de gaz à effet de serre. Les incitations à la limitation, notamment de l'émission carbone, intègrent peu les questions de tarification carbone qui, pourtant, constituent un fort levier pour accélérer la transition énergétique.

Les émissions de gaz à effet de serre par l'aviation et le transport maritime sont peu mentionnées alors qu'elles représentent une part non négligeable des émissions mondiales et continuent de croître.

Les océans, justement, qui absorbent 93 % de la chaleur, n'apparaissent que dans le préambule de l'Accord. Même chose pour la question des droits humains : leur prise en compte dans le règlement de la question climatique n'est pas accompagnée de mesures précises. On a parlé de la justice climatique et de ses conséquences sur les droits humains lors de la séance précédente, je n'y reviens pas.

Enfin, le caractère partiellement contraignant de l'Accord, qui a permis sa réussite - c'est la grande subtilité de cet accord d'être partiellement contraignant - ne peut pas être à la hauteur de l'urgence à ce que les États s'engagent réellement dans cette course contre le réchauffement.

Troisième grand sujet de l'année 2015 : Addis-Abeba, sur le financement du développement. Quelques avancées ont marqué ce sommet.

Premier point : la réaffirmation du principe de l'engagement des pays riches à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut au développement. C'est une promesse des années soixante-dix, réaffirmée en 2015 à Addis-Abeba et c'est une bonne chose.

Deuxième point : l'accord reconnaît l'importance de la capacité des pays en développement à lever leurs propres ressources.

Le premier levier de développement : la recette fiscale dans les pays en développement, par exemple, ne s'élève qu'à 10 à 20 % de leur PIB alors que, dans les pays de l'OCDE, celle-ci représente 20 à 30 %

Troisième sujet : le débat ouvert sur l'évasion fiscale, qui a concentré les négociations à Addis-Abeba ; 1 000 Md€ au niveau mondial, selon la Commission européenne ; 100 Md€ quittent l'Afrique tous les ans, toujours selon la Commission européenne. L'aide publique au développement, au niveau mondial, représente 135 Md\$. Aussi, il semble bien que la lutte contre la fuite fiscale soit aussi importante que celle pour l'augmentation de l'aide publique au développement. Addis-Abeba fait bonne place à ce sujet sans réellement remettre en cause les règles actuelles de la régulation mondiale de la fiscalité pour autant.

Dernier point : faciliter le transfert par les migrants et réduire tout obstacle à ces transferts financiers. Les transferts financiers des migrants représentent souvent des volumes plus importants que l'aide publique au développement.

Là aussi, rien n'est parfait, Addis-Abeba présente quelques limites. J'ai parlé de 0,7 % réaffirmé sans Agenda précis. De nouveau, il n'y a pas eu d'engagement ferme avec un calendrier précis pour les pays donateurs pour atteindre 0,7 % de leur revenu national brut avant 2030.

Pas de *consensus* non plus sur la régulation de la fiscalité mondiale ; le sujet reste ouvert - nous y reviendrons dans les préconisations - et de faibles garanties face au risque que soulève la financiarisation du développement. **Face aux besoins immenses de financements pour mettre en œuvre l'Agenda des ODD, l'Accord d'Addis-Abeba fait grande place aux financements privés et aux fonds d'investissement notamment.**

Cet appel à contributions peut constituer en effet une opportunité, notamment pour réorienter les flux d'investissement dans le sens du développement durable.

Cela, pour autant, doit se concevoir dans un cadre plus régulé et mieux garanti pour que ces fonds soient réellement réinvestis dans ce sens. Addis-Abeba, de ce point de vue-là, ne donne pas beaucoup de garanties.

Avec ces trois accords, voilà le nouveau cadre international qui est le nôtre et qui est posé pour le développement durable.

Notre question est de savoir comment, par rapport à ce nouveau cadre, la coopération française aujourd'hui se positionne.

Le prochain comité interministériel pour le développement se tient en novembre prochain et sera le premier de l'après-2015. L'Agence française de développement va vers une nouvelle stratégie et un rapprochement avec la CDC - décidé par le Président de la République - aux potentialités importantes.

La France dispose d'atouts, d'une loi qui a anticipé un certain nombre de choses dès 2014, d'une société civile riche et dynamique, d'une expérience en planification de politiques publiques, par exemple, d'un modèle social qui fait que les inégalités dans notre pays se sont accrues de façon moins forte qu'ailleurs.

Sa politique de développement présente également un certain nombre de carences persistantes et qui peuvent constituer autant de handicaps pour une pleine émergence dans ce nouveau contexte.

Elle commence par la loi. Votée en juillet 2014, c'est, parmi les grands atouts de notre politique, la première dans l'histoire de la coopération et de la République. Elle fait de cette politique et de ce sujet un sujet parlementaire.

La loi fixe quatre enjeux pour notre politique de développement.

D'abord, la politique de coopération française au développement doit servir la paix et la stabilité, les droits de l'homme et l'égalité de genres. Elle doit servir également l'équité, la justice sociale et le développement humain. Elle doit servir un développement durable économique durable et riche en emplois. Elle doit servir la préservation de l'environnement et des biens publics mondiaux.

Deuxièmement, la loi acte la nécessaire mise en cohérence des politiques publiques françaises avec le développement. De cette façon, la France reprend à son compte une obligation européenne, sise dans le Traité de Lisbonne, dans son article 208, de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques avec le développement.

Elle met également en place un observatoire des politiques de développement sous présidence du Parlement avec la participation de la société civile et des administrations concernées pour renforcer la transparence et le suivi de cette politique.

Elle recrée enfin une instance - et l'acte dans la loi - de concertation formelle entre le Gouvernement - sous la présidence du secrétariat d'État au développement - et les acteurs non étatiques.

C'est donc une loi votée en 2014, mais très en phase avec les ODD et avant l'heure, d'une certaine façon.

Dans les points de force de notre politique et des réformes entreprises ces dernières années, il y a également le renforcement de deux piliers majeurs de la politique française : l'expertise d'un côté et la banque de développement qu'est l'AFD.

La création d'Expertise France, le 1^{er} janvier 2015, a opéré la fusion de six opérateurs d'assistance technique française avec l'enjeu de simplifier et de renforcer l'offre de l'expertise française autour de 4 axes prioritaires :

- la gouvernance démocratique, économique et financière ;
- la stabilité des pays en situation de crise et post-crise ;
- la lutte contre le dérèglement climatique et le développement urbain durable ;
- le renforcement des systèmes de santé, de protection sociale et d'emploi.

Deuxième pilier : l'Agence française de développement recapitalisée, est en cours de rapprochement avec la Caisse des dépôts et consignations. Les moyens d'action de l'AFD sont en cours de renforcement en tout cas ; la surface financière de l'AFD doit s'accroître avec l'engagement du Président de la République de passer à **+ 4 Md€ de prêts à l'horizon 2020** notamment. Le rapprochement avec la Caisse des Dépôts et Consignations ouvre également des voies vers des liens plus forts avec les territoires français et la capitalisation sur les expertises des deux institutions.

Notre politique, pour autant, présente un certain nombre de carences et de faiblesses.

D'abord, une architecture institutionnelle qui reste très complexe. La politique de développement française est multipolaire ou pour le moins bipolaire depuis la réforme de 1998 qui a mis fin au ministère de la coopération.

Vous avez un schéma où nous avons essayé de rendre compte de la manière dont la politique française est aujourd'hui pilotée. Il faut retenir que nous avons un comité interministériel de la coopération internationale au développement, présidé par le Premier ministre, qui oriente, coordonne et décide les grandes orientations de la politique française en la matière.

Dans les faits, il ne s'est réuni qu'une fois entre 2007 et 2012 et est en passe de l'être sur la période actuelle, entre 2012 et 2017. Il est réuni autour du Premier ministre, le ministère des Affaires étrangères et du développement international, le ministère des Finances et six autres ministères qui possèdent également des compétences en matière de coopération.

Vous avez également dans le schéma le ministère des Affaires étrangères d'un côté, qui partage un certain nombre de responsabilités de tutelle avec le ministère des Finances.

Nous avons donc une logique de cotutelle de l'AFD, par exemple, de cotutelle d'Expertise France et de nomination des représentations françaises à l'étranger, New-York, Washington, dans les institutions multilatérales ou à l'Union européenne.

Nous avons également, du côté de la recherche, une cotutelle entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur sur l'Institut de la recherche pour le développement.

Enfin, le cas particulier de la France est que la politique qui concerne les questions d'urgence et de l'humanitaire sont au niveau du Quai d'Orsay et relèvent du centre de crise au Quai d'Orsay. Je dis cela parce que l'on va avoir un élément de comparaison avec les Britanniques et les Allemands de ce point de vue.

Donc globalement, une architecture institutionnelle qui reste relativement complexe, répartie entre plusieurs ministères, sous l'autorité du secrétariat d'État au développement et du Premier ministre, avec des compétences différentes en la matière.

Autre point de faiblesse : tout d'abord - et c'est un paradoxe, avec cette dernière période faite de réformes, d'engagements, de lois, de rapprochements d'institutions - l'aide publique française au développement s'est continuellement affaiblie. Depuis 2010, elle représente aujourd'hui 0,37 % du revenu national brut, à mi-chemin de l'engagement des 0,7. Elle réduit, de fait, les capacités d'action française. Nous avons une lisibilité faible et complexe des circuits de l'aide publique française, régulièrement pointée par l'OCDE et dans des rapports d'ONG.

Nous avons une structure accordant une très grande part aux prêts - notamment via des emprunts sur les marchés internationaux par une Agence française pour le développement très performante en la matière - mais qui limite de fait l'effort budgétaire réel de la France et déséquilibre mécaniquement les volumes globaux de notre aide vers les pays à plus hauts revenus. Enfin, il y a un manque de lisibilité des investissements multilatéraux très nombreux de l'aide française. La loi prévoit qu'une stratégie soit mise en **œuvre** en la matière. D'ailleurs, le ministère des Affaires étrangères a récemment engagé le chantier. Donc, c'est en cours.

En termes de faiblesses et de carences, nous avons en France une sous-valorisation de la société civile dans sa politique internationale. C'est peut-être dû à la culture assez jacobine de la coopération, mais la France investit peu dans la coopération gouvernementale comparativement à la très grande majorité des pays de l'OCDE. Le partenariat entre l'État et la société civile, même s'il a connu des relances récentes - la séquence qui a précédé la loi a été intense en termes de dialogue - reste pour autant inabouti. Nous n'avons pas de texte d'orientations fixant les cadres politiques de ce partenariat, de la reconnaissance et des apports de la société civile française.

Nous avons un Conseil national pour le développement et la solidarité internationale, institué par la loi, qui se renforce mais dont les moyens demeurent trop faibles pour produire ce que produisait son prédécesseur, le Haut Conseil à la coopération internationale, supprimé en 2008. Et puis, les dialogues avec l'AFD sont de qualités diverses, selon les sujets et selon les directions. C'est une situation qui n'est pas complètement aboutie de ce point de vue.

La part de l'APD reste très basse malgré les augmentations. 2 % de l'APD transite par la société française contre une moyenne de 13 % dans les pays de l'OCDE.

Enfin, la mobilisation de l'expertise associative demeure faible.

Avant de passer aux préconisations, nous avons établi deux éléments de comparaison avec les modèles allemands et britanniques, qui sont les pays voisins comparables. Ils sont parmi les bailleurs les plus importants en matière d'aide au développement.

En Allemagne, la politique de développement est distincte de la politique étrangère. Il y a un ministère autonome de coopération économique et de développement ; une aide publique allemande à 0,5 % (17 Mde) ; une aide faite majoritairement de dons et orientée vers la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, l'Allemagne dispose d'un Conseil national pour le développement durable, depuis 2001, placé auprès de la chancellerie, qui a intégré les ODD depuis 2015. Il fait fonction de conseil pour l'établissement et la mise en œuvre d'une feuille de route nationale pour le développement durable, accompagnée d'indicateurs de suivi.

Au Royaume-Uni, le Parlement fixe les principes généraux et les orientations de la politique de coopération britannique. C'est le cas en France depuis 2014. Un ministère autonome est dédié au développement et à l'humanitaire (DIFID) ; il possède des pouvoirs financiers et opérationnels. Le Royaume-Uni assoit sa politique sur une forte assise intellectuelle et sur une politique d'influence marquée dans les institutions multilatérales. C'est une politique confortablement financée également. Les Britanniques ont atteint l'engagement d'être à 0,7 % de leur revenu national brut pour le développement (19 Mde). Ils ont fixé des objectifs prioritaires de lutte contre la pauvreté. Les dons composent également la plus grande part de l'aide britannique.

En termes de préconisations, nous proposons d'abord de faire du développement durable un véritable projet de société. Nous pensons qu'il faut se saisir pleinement de l'Agenda du développement durable ; celui-ci contient les éléments du récit politique souhaitable pour les quinze années à venir. Il doit servir de base à une vision nationale de ce développement et irriguer les politiques publiques à venir. À défaut, une feuille de route est nécessaire.

Il apparaît également que le rôle des relais locaux, des autorités locales dans l'intégration et la **mise en œuvre de cet** Agenda sera fondamental à plus d'un titre. La sensibilisation et l'éducation au développement durable, la mobilisation citoyenne par le débat public, la pédagogie sur les interdépendances des problématiques, des crises, des situations que nous vivons, sont autant d'éléments indispensables. Il faut donc mettre les élus et le citoyen au **cœur** de cette question.

Nous préconisons de maintenir l'Agenda indivisible, universel, et de le rendre plus engageant pour les parties.

L'Agenda pose une approche renouvelée de la coopération. Cela signifie :

- sortir des silos, des approches projets ;
- faire plus de multisectoriel pour tenir les piliers du développement durable ensemble ;
- faire davantage avec l'ensemble des acteurs ;
- travailler sur les approches plus territoriale ;
- soutenir une approche fondée sur les échanges culturels, les échanges de pratiques d'expertise entre pays du Nord et du Sud, entre les territoires et les acteurs non étatiques, conformément à l'esprit universel de l'**Agenda** ;
- assurer l'engagement des parties par des stratégies nationales précises, des indicateurs de suivi, des rapports devant les Nations Unies tous les cinq ans. En la matière, la France doit montrer l'exemple et s'engager à rendre régulièrement compte devant les Nations Unies.

Troisièmement, nous pensons qu'il convient de renforcer le pilotage politique de la coopération au développement et de simplifier l'architecture institutionnelle française par l'instauration d'un ministère de pleine autorité sur la politique de développement, que l'on propose de requalifier de ministère de la Coopération au développement durable, par exemple, avec des attributions fortes sur le budget, sur les nominations des représentations françaises dans les institutions multilatérales. Ce ministère aurait la tutelle d'une AFD requalifiée et recapitalisée et d'Expertise France. Il permettrait une meilleure interaction entre les deux agences. Il assurerait le secrétariat du CICID auprès du Premier ministre.

Nous préconisons également d'annualiser le CICID comme le prévoit la loi. Notre Comité interministériel pour le développement, l'Agenda des ODD appellent à plus d'inter ministérialité. De ce point de vue, le CICID est un outil pertinent qu'il convient d'investir davantage.

En termes de redevabilité et d'évaluation, notre assemblée considère qu'il faut développer les capacités d'évaluation, rendre plus effective et lisible l'exploitation de leurs résultats.

De ce fait, nous préconisons de commencer par la révision des indicateurs de la loi d'orientation, pour les rendre compatibles avec l'esprit des ODD. Aujourd'hui, les indicateurs sont très quantitatifs et liés à des enjeux sectoriels. Nous proposons d'aller vers des indicateurs plus qualitatifs et liés à des enjeux plus transversaux, notamment ceux du premier article de la loi.

Nous préconisons que le Parlement se saisisse réellement de l'Observatoire des politiques du développement - qu'il a lui-même réclamé - afin de le faire fonctionner et de mieux rendre compte devant les élus, la société civile, des résultats des évaluations.

L'Observatoire permettrait d'aider les pays partenaires de la France à évaluer leur politique de développement durable et l'état du développement durable, notamment par une aide pour développer des moyens statistiques, pour mettre en commun les méga-données ou pour renforcer les capacités à mesurer les données.

Nous préconisons que l'Agence française de développement soit mise au service résolu du développement durable par l'intégration systémique du développement durable, des droits de l'Homme et du genre dans tous les projets, non plus sous l'angle des incidences, mais comme enjeu premier de chaque projet.

Il convient de faire de l'AFD une agence « *zéro carbone* » en abandonnant progressivement tout projet ne favorisant pas une transition énergétique vers des technologies durables et décarbonnées. La France peut ainsi se positionner avec une offre clairement alternative pour ses partenaires.

Dans un contexte de crise durable, il apparaît également important de développer des capacités opérationnelles à l'AFD pour lier développement et urgence, savoir engager des stratégies préventives, gagner en agilité pour modifier des actions dans des pays en crise, pouvoir prendre les relais des interventions d'urgence avec l'ingénierie nécessaire.

Autre préconisation : faire du rapprochement AFD/CDC un atout pour le développement durable en France et dans le monde, le mettre au service de la modernisation de notre coopération.

Concernant les moyens, atteindre 0,7 % du revenu national brut à 2022 : il est temps que la France rattrape son retard et redevienne un pays qui pèse et qui compte dans le développement, au travers d'une aide publique revalorisée.

Il faut aller au bout de la logique de la loi d'orientation avec une loi de programmation budgétaire, afin de renforcer la lisibilité, la prévisibilité des moyens dévolus à l'aide au développement. Ce serait en cohérence avec la création d'un ministère de pleine autorité.

Il convient de refaire des dons une priorité afin de redonner de la souplesse à la coopération française, lui permettre de réinvestir dans des champs où - dans des contextes en crise - les besoins sont immenses. Recentrer son aide sur les questions de pauvreté et d'inégalité. Mieux soutenir sa société civile ; les dons et les subventions sont nécessaires pour ces enjeux.

Enfin, il faut redonner un nouveau souffle aux financements innovants, notamment la taxe sur les transactions financières européennes, qui reste à faire pour répondre aux enjeux globaux comme le changement climatique.

Concernant le financement du développement et les enjeux issus de l'**Accord** d'Addis-Abeba, nous proposons que la coopération fiscale soit renforcée pour permettre une meilleure couverture de l'impôt, renforcer les capacités des États partenaires à piloter et à orienter les moyens publics vers le développement durable.

Nous souhaitons un renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale. Nous saluons le dispositif BEPS, et les efforts de l'OCDE en la matière, pour endiguer l'évasion fiscale, pratiquée notamment par certaines firmes multinationales au détriment des pays dans lesquelles elles s'implantent. Toutefois, en reconnaissant l'efficacité de l'action menée au sein de l'OCDE dans ce domaine, nous estimons que seule l'enceinte des Nations Unies peut offrir un cadre multilatéral satisfaisant pour cet enjeu de régulation et de suivi. Ce que l'**Accord** d'Addis-Abeba n'a pas permis.

Maîtriser les risques de financiarisation du développement pour en faire une priorité : il est indispensable que la coopération internationale soit vigilante quant à l'impact que peuvent avoir les placements financiers sur la situation économique, sociale et environnementale des pays récipiendaires. Il convient donc qu'une assistance technique soit fournie en la matière pour aider les partenaires à mieux maîtriser les montages financiers et leur orientation vers le développement durable. Tout cela relève notamment de l'ODD 16 qui concerne l'état de droit et la gouvernance.

Concernant les acteurs non étatiques, pour compenser la faible prise en compte de la société civile, nous préconisons d'associer plus fortement les organisations de la société civile et les collectivités territoriales dont les Outre-mer, à l'élaboration et la mise en **œuvre** de la politique française de développement, ainsi que de valoriser leurs apports et leurs expertises. De ce point de vue, le CNDSI doit devenir encore plus le lieu de la concertation, notamment par le soutien à ses moyens de fonctionnement.

L'Agenda du développement durable est également un Agenda de l'innovation ; mais il suppose que l'ensemble des acteurs revoient leurs pratiques. Nous pensons que le rapprochement entre la recherche et les acteurs du développement - étatiques et non étatiques - constituent un élément central. Nous avons certainement besoin d'une plus grande interaction entre les sociétés civiles, les institutions de développement et de recherche.

Le CNDSI peut également être un cadre favorable car l'ensemble des collègues y sont représentés ; il s'agit de favoriser les interactions entre ces collègues pour faire de la recherche un véritable atout pour le développement.

Le soutien à la société civile passe également par l'accroissement de l'aide publique en transitant par la société civile. Nous préconisons que la France tende vers la moyenne des pays de l'OCDE, qui est à 13 % de l'APD.

Nous proposons de soutenir la structuration des sociétés civiles au Sud, pour un meilleur suivi des politiques publiques, pour une gouvernance démocratique renforcée et pour une résilience renforcée.

Enfin, nous préconisons de mettre en **œuvre** les recommandations d'un CNDSI en matière de liens positifs entre les migrations et le développement.

Préconisation suivante : faire des entreprises des actrices du développement durable. Les entreprises se mobilisent, leur empreinte économique, sociale, environnementale ou fiscale est massive. De fait, elles seront au **cœur** des défis de la réussite de l'Agenda du développement durable et du climat. Aussi, un partenariat incitatif doit se mettre en place en s'appuyant sur celles qui ont saisi l'occasion pour entraîner l'ensemble du secteur dans leur sillage.

Nous préconisons d'inciter à une intégration du développement durable et de la RSE de manière plus structurelle dans les stratégies et les systèmes de management des entreprises.

Nous proposons également d'introduire des critères RSE dans les appels d'offres publics pour faire de l'intégration, dans tous les projets soutenus par des financements publics, une condition de l'obtention de ces financements.

Enfin, nous proposons de renforcer les moyens d'évaluation *ex post* de la mise en **œuvre** des critères RSE dans les projets financés.

Concernant les partenariats privé/public, nous proposons de renforcer la capacité publique à gérer de tels contrats - tout particulièrement dans les pays où les autorités n'en ont pas la capacité aujourd'hui - et d'impliquer la société civile comme troisième partie de ces partenariats.

Enfin, sur la dimension géographique, nous préconisons - pour les pays émergents et pour les pays à revenu intermédiaire - que la France engage résolument sa coopération pour une transition écologique et sociale avec ces pays et donner à la dimension sociale l'importance qu'elle mérite pour des pays où les populations sorties de la pauvreté demeurent dans des situations de fragilité, notamment en matière de protection sociale, de retraite ou d'emplois durables et décents.

Pour les pays les moins avancés, constituer un Agenda spécifique est prioritaire pour qu'ils ne soient pas les grands perdants des ODD et du changement climatique.

Enfin, il est nécessaire, pour les pays en crise, de compléter les actions d'urgence autour des crises immédiates, qui se démultiplient aujourd'hui, par des politiques de coopération de long terme.

Les pays en crise ne doivent pas être uniquement des pays d'intervention d'urgence et la coopération de long terme - notamment autour de la réduction des facteurs de crise, de la pauvreté, des inégalités ou pour l'émergence de gouvernance démocratique et stable - doivent permettre de faire de l'articulation entre urgence et développement une réalité.

J'en arrive à la conclusion.

Dans le contexte du changement climatique et des périls qu'il implique, dans le contexte des crises actuelles et des conflits qui perdurent, des crises qui touchent nos propres pays et notre société, les enjeux de paix en définitive que sous-tend la question du développement, je citerai le Général de Villiers, chef d'État-major des armées françaises, qui disait en janvier 2016 que « *gagner la guerre ne suffit pas à gagner la paix ou qu'agir sur la violence est difficile lorsqu'elle celle-ci s'ancre dans le manque d'espoir, d'éducation, de justice ou de développement* ».

Notre assemblée plaide pour le retour d'un *consensus* national fort, pour refaire de la politique de coopération au développement une politique majeure de la France.

Plus encore que la restructuration de son pilotage, elle doit être considérée comme l'un des éléments-clés de la politique étrangère de notre pays et de sa contribution à un monde soutenable.

Tout aujourd'hui pousse à une politique qui devient celle de l'immédiateté et de l'urgence. Pressions des opinions, de la finance ou du terrorisme... les politiques publiques sont contraintes de trouver les chemins les plus courts pour résoudre des sujets complexes.

Cela est certainement nécessaire dans certaines circonstances, mais cela ne peut suffire.

ODD et COP 21 ouvrent une voie incontournable pour un avenir meilleur et refont place à la politique du long terme. Face aux dérégulations multiples, c'est l'alliance nécessaire entre liberté d'initiative et régulation qu'il faut pouvoir rebâtir.

C'est bien le sens de cet Agenda de régulation prospective que sont les ODD. La France a des atouts indéniables pour porter haut cette ambition : son histoire, sa propre expérience de la coopération, ses expertises multiples et sa société civile dynamique, sa loi et les réformes entreprises récemment qui la dotent d'instruments puissants.

Aussi, nous considérons que cette voie de modernisation engagée doit être poursuivie pour finir de dessiner les contours de la nouvelle politique de coopération des quinze prochaines années - c'est de cela qu'il s'agit - et de la doter d'un pilotage politique et financier rehaussé.

Les ODD offrent l'occasion de s'engager résolument dans cette orientation.

(Applaudissements)

ALLOCUTION DE MONSIEUR ANDRÉ VALLINI,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL,
CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA FRANCOPHONIE ¹

M. le Président. Je cède la parole à Monsieur le ministre.

M. Vallini. Monsieur le président, monsieur le président de la section des affaires européennes et internationales, monsieur le rapporteur, mesdames et meilleurs, je suis très heureux de venir devant vous à nouveau pour vous parler cette fois-ci de coopération, d'aide au développement, de solidarité internationale. J'étais venu à cette même tribune, il y a deux ans, pour parler de la réforme territoriale, dont j'étais chargé à l'époque.

Je souhaite vraiment marquer par là toute l'importance que j'attache personnellement, comme l'ensemble du gouvernement, au CESE que je considère comme une instance importante du débat public, une institution importante de la République. Il convient de renforcer encore les liens étroits qui peuvent nous unir sur des thématiques comme celle d'aujourd'hui et sur l'ensemble des problèmes qui s'imposent dans le débat public. Vous avez la chance d'avoir du temps devant vous, vous réfléchissez et auditionnez beaucoup.

Je crois qu'il est utile pour des décideurs politiques, comme lorsque l'on est membre du gouvernement, même pour les parlementaires, de s'enrichir des gens qui ont la distance nécessaire, le recul qu'il faut avoir pour appréhender les sujets dans toute leur globalité, leur complexité sans arrière-pensées partisans ou politiciennes.

J'étais venu devant la section à l'invitation de Jean-Marie Cambacérès, comme j'étais venu il y a quelques mois devant la section qui s'occupait de la réforme territoriale à l'époque. Je suis prêt à revenir aussi souvent que vous m'invitez pour débattre avec vous des sujets qui nous occupent.

Aujourd'hui, il s'agit de coopération internationale, de développement, de solidarité internationale, et le projet d'avis - qui vient de nous être présenté dans ses grandes lignes par le rapporteur - est très intéressant, très riche. Je ne peux pas commenter tout ce qui vient d'être dit par M. Jahshan mais me polariser sur trois points.

Le premier, ce sont des questions : comment faire du développement durable un véritable projet politique consensuel et mobilisateur ? C'est un aspect important de votre projet d'avis.

¹ Seul le prononcé fait foi.

Deuxième question : comment renforcer l'architecture de l'aide française au développement et son pilotage ? Vous en avez parlé aussi.

Troisième question : comment mobiliser plus de moyens financiers pour l'aide au développement ? Comment aller vers une redevabilité plus forte.

Comment faire du développement durable un véritable projet politique consensuel et mobilisateur ?

L'Agenda 2030 est le résultat de longues années de négociations, vous le savez. La France a joué un rôle déterminant dans le processus qui a conduit à son adoption unanime en 2015.

Les 17 Objectifs du développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat tracent une feuille de route claire, qui doit conduire à éradiquer la pauvreté d'ici 2030 et à réduire les inégalités tout en préservant la planète.

Cette feuille de route nous oblige à plus de cohérence entre nos politiques nationales et les politiques internationales tant la continuité entre notre action domestique et l'action extérieure de l'État est devenue plus essentielle que jamais.

Il reviendra effectivement, comme cela a été dit par M. Jahshan, au Comité interministériel de coopération internationale et de développement - qui doit se réunir fin novembre - de prendre acte de ces trois grands accords historiques de 2015 pour tracer une feuille de route au gouvernement mais pas seulement, à l'ensemble des pouvoirs publics français.

Le CICID ne s'est pas réuni depuis 2013, cela fait longtemps, trop longtemps. Je disais ce matin devant le Conseil national de développement et de la solidarité internationale qu'il y avait encore des interrogations chez certains, ces dernières semaines, sur l'utilité de réunir un CICID ; quand on sait tous les points que nous souhaitons, au CND, voir mis à l'ordre du jour, il convient évidemment de le réunir. Le Premier ministre en est d'accord, le Président de la République l'a annoncé lors de la semaine des Ambassadeurs, il y aura donc, enfin, un nouveau CICID, fin novembre 2016, avec un ordre du jour très copieux.

Sur la redevabilité, si l'Agenda 2030 ne s'applique pas de façon contraignante aux États, la France souhaite être exemplaire. Vous l'avez souhaité dans votre intervention, je relaie votre souhait. Il faut que nous soyons exemplaires **dans la mise en œuvre** de cet Agenda 2030 et dans le suivi des 17 ODD. Le Commissariat général au développement durable a piloté la rédaction de la première revue nationale française et a élaboré un document qui rend compte, objectif par objectif, du travail initié à la fois en France et à l'international depuis septembre 2015.

J'ajoute qu'au mois de juillet dernier, il y a eu une réunion aux Nations Unies consacrée à **la mise en œuvre des ODD**. La France s'est portée volontaire, en la personne de Mme Royal, pour aller devant les Nations Unies rendre compte de la mise en **œuvre** des ODD au niveau national, en France.

Nous nous sommes engagés à rendre compte régulièrement de l'avancement de l'atteinte des objectifs à l'Agenda 2030, tant à l'échelle internationale - au sein du Forum politique de haut niveau des Nations Unies en juillet dernier - que sur le plan national, devant le Parlement, devant la société civile, devant le CNDSI et autant que vous le souhaiterez, devant le CESE.

Le CNDSI offre un cadre utile. Nous l'avons vu ce matin, la séance a duré plus de trois heures. C'est la troisième fois que nous le réunissons en 2016. Il y a de nombreux collègues comme au CESE ; les gens y sont très impliqués, très investis, passionnés par ce qu'ils font, et les contributions sont toujours très utiles, constructives, souvent critiques mais nous sommes là pour écouter aussi les critiques, pas seulement les félicitations.

Je souhaite que le CESE - s'il le souhaite - soit évidemment associé au long cours à cette redevabilité concernant les 17 ODD et l'Agenda 2030.

Nous souhaitons que ce dispositif de pilotage et de suivi soit interministériel - cela concerne le gouvernement - transparent, participatif.

Je souhaite personnellement que les territoires soient plus associés qu'ils **ne le sont à la mise en œuvre des** ODD et à leur suivi : les régions qui ne sont plus que treize depuis la réforme territoriale ; les départements pourquoi pas ; mais surtout les communes car allons au plus près des citoyens, de l'endroit où ils vivent.

Ayons toujours à l'esprit que si l'on associe les communes, si l'on commence par les informer de ce que sont les ODD, on aura accompli un grand pas dans la mobilisation de l'opinion publique en faveur de l'Agenda 2030. Ici, nous sommes entre initiés. Au Parlement, les parlementaires sont tous informés de ce que sont les ODD - en tout cas je l'espère -. Mais dès que vous allez dans les quartiers de Paris ou dans les territoires, en province, peu de gens savent ce que sont les ODD.

L'Accord de Paris a été connu car il a été beaucoup médiatisé - et il le méritait - mais le détail de l'Accord de Paris sur le climat ne l'est pas beaucoup. Il faut que l'on y réfléchisse et que l'on arrive à faire en sorte que chaque conseil municipal - un peu moins de 36 000 communes grâce aux fusions - débattenne, au moins une fois par an, des ODD, de ce qu'ils sont, de ce qu'ils impliquent, de ce qu'ils provoquent comme évolution de l'organisation politique de la France, des ministères : que chaque conseil municipal discute de l'atteinte concrète de chacun des dix-sept ODD. Alors on toucherait 500 000 conseillers municipaux qui, ensuite, en parleraient à leurs familles, dans les villages, dans les hameaux, en milieu rural, ou dans les quartiers lorsque c'est en milieu urbain.

Je l'ai cela à l'esprit depuis quelque temps. Je crois beaucoup à la nécessité de descendre au plus près des citoyens pour les informer et les mobiliser sur le suivi des Objectifs du développement durable.

La deuxième problématique que j'ai retenue de votre projet d'avis et qui est très importante, c'est : comment renforcer l'architecture de l'aide française et le pilotage de cette aide au développement ?

Les partenaires se tournent vers la France pour rechercher des financements, mais aussi souvent pour avoir de l'expertise. La simplification de l'expertise française est en train d'être réalisée. **Elle a été en mise en œuvre avec** le regroupement de six opérateurs au sein d'Expertise France. Je crois que cela se révèle utile.

Fusionner six organismes n'a pas été simple à mettre en **œuvre alors qu'ils** considéraient à juste titre qu'ils faisaient bien leur travail. Ce n'est jamais simple, mais cela avance bien. J'étais à Expertise France, j'ai trouvé des équipes très motivées ; les synergies sont en train de se réaliser entre les anciens opérateurs qui ne font plus qu'un seul.

J'en viens à un sujet plus délicat : lorsque vous recommandez la recréation d'un ministère de la coopération et du développement. Le modeste Secrétaire d'État que je suis n'y verrait que des avantages, sauf que d'ici à mai le temps est un peu court pour que je change de statut et que l'on recrée un ministère à part **entière... dont** je serais le titulaire !

Plus sérieusement, la question est posée de temps en temps. Elle l'est me semble-t-il de moins en moins car les raisons qui ont conduit à intégrer le ministère de la Coopération dans le ministère des Affaires étrangères étaient de bonnes raisons. Il s'agissait de donner une vraie cohérence, une véritable efficacité, une bonne lisibilité ou visibilité à toute l'action extérieure de la France dont la coopération et le développement font partie. On peut en rediscuter ; les structures administratives sont faites pour évoluer, les architectures gouvernementales aussi. Pourquoi pas. Vous avez souhaité ouvrir le débat ; j'en prends acte.

De la même façon vous souhaitez un renforcement de la tutelle de ce **ministère que vous appelez de vos vœux** - ou en tout cas du secrétariat d'État que je dirige - sur l'AFD. Là encore le sujet est délicat. En avez-vous parlé avec le directeur général de l'AFD ? Peut-être pas encore. Je serais curieux de voir ce qu'il en pense.

Ce que vous visez, c'est que l'AFD échappe à la tutelle de Bercy. C'est un peu cela... Là encore je vous laisse la responsabilité de votre suggestion. Ce que je peux dire, c'est que le partenariat fonctionne bien, que la tutelle existe. Le mot est un peu brutal ; souvenez-vous que les élus locaux eux-mêmes étaient sous tutelle à l'époque de la centralisation et que les préfets avaient la tutelle sur les communes. J'ai été élu au conseil municipal de ma ville en 1983 ; on échappait juste à la tutelle.

L'AFD est toujours sous la tutelle de Bercy - du Trésor pour parler clair -, des Affaires étrangères et de mon secrétariat d'État. « Tutelle » est un mot qui n'est plus approprié. C'est un véritable partenariat. Les choses se passent bien et nous avons des visions communes, des volontés communes. Heureusement, nous arrivons à bien nous entendre ; ce matin j'étais avec le nouveau directeur général de l'AFD, nous partageons les mêmes visions.

Mais vous ouvrez le débat. J'irai donc un peu plus loin et si vous le permettez ajouterai une suggestion à votre projet d'avis, en tout cas de manière verbale. Je pense que la France souffrait depuis longtemps - sous tous les courants et toutes les majorités - de l'instabilité ministérielle. Moi qui ai été nommé en février 2016, j'ai l'impression que cela fait des années tellement j'ai travaillé. Or jusqu'en mai 2017, c'est très court.

Je ne demande pas par-là, à être reconduit en mai 2017, quel que soit le résultat des élections, mais l'autre jour, à Bruxelles, j'ai rencontré mon homologue allemand - ministre de plein exercice d'ailleurs - qui m'a dit : « *Vous êtes le troisième depuis que je suis nommé* ».

Je considère qu'il faut vraiment que, quels que soient les résultats de l'année prochaine, on mette un terme à ces remaniements permanents, à ces changements de poste. Je ne me plains pas ; la réforme territoriale était terminée, c'était un nouveau poste ou plus rien. J'ai eu la chance d'en avoir un - qui me passionne en plus - mais dans la mesure où le quinquennat s'achève pour moi, il est difficile de mettre en **œuvre** des impulsions nouvelles, de lancer des politiques à moyen terme. On travaille pour la France, pas seulement pour la majorité dont on est issu. Bien sûr on peut lancer des impulsions et des politiques nouvelles qui continueront à être mises **en œuvre après**, mais trop de changements de ministres - et pas seulement à ce poste, dans beaucoup de postes - sont, me semble-t-il, nuisibles à l'efficacité des politiques publiques et plus précisément à la nécessité pour les politiques publiques d'être vraiment impulsées par les politiques eux-mêmes et non pas par la technocratie.

Les ministres français sont parmi les meilleurs du monde mais quand les ministres se succèdent trop souvent, où sont la visibilité et la compétence nécessaires ? Pour ma fonction, il m'a fallu de février à l'été pour me mettre au courant des problématiques, pour vous recevoir, pour pratiquer la concertation, pour intégrer tout cela. Je suis là pour cela mais cela demande beaucoup de travail en un laps de temps très court.

Sur les moyens maintenant. La décision du Président de la République d'augmenter de 50 % les engagements de l'AFD d'ici à 2020 et d'opérer un rapprochement avec la Caisse des dépôts va dans le bon sens. Tout le monde le reconnaît aujourd'hui. **Vous appelez de vos vœux** l'extension du mandat de l'AFD dans des situations d'urgence. Ce matin, nous avons parlé de cette nouvelle facilité - comme on dit dans votre langage qui est maintenant le mien - qu'aura l'AFD d'intervenir dans des situations de crise qui se multiplient sur la planète. Le directeur général est très satisfait de cette perspective qui devrait être actée lors du prochain comité interministériel.

Sur les financements publics, la France n'est pas à la hauteur attendue, notamment de 0,7 % de son PIB consacré à l'aide au développement. Nous sommes à 0,37 %. Cette année le budget va augmenter de façon significative par rapport aux années précédentes ; très insuffisamment par rapport à l'objectif de 0,7 % mais la tendance repart dans le bon sens.

Après des années de baisse ou de stagnation - qui avait commencé sous l'ancienne majorité et qui hélas s'est poursuivie pendant trois ans - nous repartons à la hausse. Dans un contexte de contraintes budgétaires très fortes et alors que beaucoup de ministères - sauf la police, la justice et l'éducation nationale - voient leur budget stagner ou diminuer, le budget de l'aide au développement augmente en 2017. Je tenais à le souligner car l'effort est important et croyez-moi, ce n'était pas gagné d'avance.

Je parle maintenant de ce que vous souhaitez concernant les critères de responsabilité sociale et environnementale. C'est important. J'élargis mon propos au secteur privé. En faisant mieux connaître les directives du RSE, des Nations Unies, de l'OCDE ou de l'OIT par les entreprises et les citoyens, nous ferons progresser le respect de l'environnement par les entreprises et également les droits des travailleurs dans beaucoup de pays où ils sont bafoués. Il est aussi indispensable de renforcer la lutte contre l'évasion fiscale, la corruption, les détournements financiers sur le plan international. La France agit en ce sens et aide à travers son assistante technique les pays en développement à installer des administrations fiscales fiables et efficaces.

Un de mes premiers déplacements était le Niger pour l'investiture du président Issoufou. Son discours m'a beaucoup surpris, car il s'est engagé de façon très martial, volontariste et en élevant la voix - et sous les applaudissements de la foule - à augmenter la pression fiscale considérablement ! J'avais l'impression de rêver car ils ont une pression fiscale tellement basse que leur objectif est de faire payer plus d'impôts à tout le monde, notamment aux entreprises. C'est exactement le contraire de ce que l'on entend, en France notamment.

J'ajoute - sur la loi Sapin 2 qui est en cours d'adoption, ou qui vient de l'être, relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique - qu'elle va permettre de nouveaux progrès puisqu'elle va renforcer les exigences de redevabilité des multinationales, notamment par les impôts payés par leur filiales à l'étranger, ainsi que sur les impacts extra-financiers de leurs activités à l'étranger. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à travailler dans les pays en développement, y compris pour mener des projets spécifiquement dédiés à l'impact social et environnemental. Elles offrent parfois des modèles innovants d'accès à l'eau, à l'énergie, à l'éducation ou à la santé. Nous devons donc être capables de les accompagner, de même que les projets issus de l'économie sociale et solidaire qui sont les moteurs de l'économie nouvelle innovante et solidaire. C'est le sens de la stratégie « innover ensemble » que nous avons lancée au printemps.

Je reviens aux moyens financiers sur le plus long terme. J'ai parlé du budget 2017. Le Président a voulu doter la France, à moyen terme, de nouveaux moyens ambitieux dans sa politique de solidarité internationale, en particulier envers les plus fragiles.

À la tribune des Nations Unies en 2015, il a annoncé un accroissement de quatre milliards d'euros des capacités de l'AFD d'ici à 2020. L'AFD fait des actions pour un montant de huit milliards d'euros par an ; elle devrait passer à douze milliards d'euros par an, ce qui est considérable. D'ailleurs, le budget 2017 permet de franchir une première marche dans cette direction. La trajectoire est fixée ; nous allons commencer à l'emprunter avec le budget 2017. Il s'agit essentiellement de prêts.

Sur les dons, le Président s'est engagé à ce que la France augmente d'ici à 2020 sa capacité de 370 M€ par an. Vous l'avez dit, l'augmentation des dons est essentielle pour intervenir dans beaucoup de pays, notamment les plus vulnérables, ceux en crise. En 2015, nos dons ont continué à être ciblés majoritairement vers les pays pauvres d'Afrique - 70 % des dons de l'aide publique française sont ciblés sur les pays pauvres prioritaires d'Afrique - et bien sûr sur les pays en crise, notamment le Liban qui accueille beaucoup de réfugiés syriens, la Centre-Afrique, le Mali, etc.

Les crédits en dons servent aussi à financer les actions des ONG françaises. Cette enveloppe est en augmentation constante depuis 2012. Nous sommes passés de 1,2 % à 2,2 %. Nous l'avons presque doublée.

C'était un engagement du candidat Hollande. On n'est pas passé à 2,4, mais à 2,2 %. C'est facile de doubler quand on part de si bas, mais l'objectif est presque atteint. Si l'on prend l'ensemble des ONG - pas seulement les françaises - on est à 3 %, mais on est loin de l'Allemagne et *a fortiori* de la Grande-Bretagne, qui ont une autre tradition moins jacobine. Je le disais ce matin aussi, la France a une tradition jacobine. On a longtemps considéré, et pas seulement l'État, mais aussi les citoyens, que seul l'État pouvait bien faire dans à peu près tous les domaines, y compris celui-ci ; donc il s'agit de changer de culture ou de paradigme et c'est toujours assez long.

Le budget, j'en ai parlé.

Maintenant, la transparence de notre action et l'articulation entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale.

Sur le multilatéral, on ne sait pas assez que la France est parmi les plus importants contributeurs mondiaux en matière d'aide au développement et notamment en matière de santé. J'étais à Montréal l'autre jour pour la reconstitution du Fonds mondial contre le Sida, la tuberculose et le paludisme et je pense pouvoir le dire - même si la Grande-Bretagne a créé un peu la surprise - nous allons rester deuxième contributeur mondial à ce Fonds contre le sida la tuberculose et le paludisme.

Nous sommes de gros contributeurs dans beaucoup de domaines, au niveau multilatéral, mais cela ne se sait pas assez. Il faut davantage le faire savoir pour que nos concitoyens se rendent compte des efforts que nous faisons avec leur argent, avec les impôts qu'ils acquittent. Je pense que nous pouvons tirer meilleur profit encore de nos contributions multilatérales si nous sommes plus présents, plus mobilisés.

Nous devons réussir à faire en sorte que nos opérateurs et nos ONG « captent » davantage de financements multilatéraux. Dans la mesure où la France contribue beaucoup à l'aide multilatérale, il est logique que l'on cherche à ce que les ONG françaises ou les opérateurs français en bénéficient. Je pense évidemment à l'AFD comme opérateur.

Sur la transparence, nous souhaitons rendre notre politique toujours plus transparente, lisible, prévisible par les ONG, par le Conseil économique, social et environnemental et le Parlement. La concertation fonctionne.

J'ai été assez heureux d'entendre plusieurs intervenants dire devant le CNDSI que la concertation fonctionnait bien depuis 2012, qu'elle a été fructueuse, que depuis début 2016, c'est la troisième réunion du CNDSI.

Nous allons encore approfondir cette concertation sur l'ensemble des problématiques, les moyens, le pilotage, la transparence. Mais sur ce sujet de la transparence, je vous indique - et vous le savez sans doute déjà, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers - que la France va accueillir un sommet important les 8 et 9 décembre : « *Partenariat pour un gouvernement ouvert* ».

Il s'agit d'un vrai sommet international avec de nombreux pays présents ; sommet dont l'idée a été lancée par le président Obama. Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) fonctionne de plus en plus, de mieux en mieux, associe de plus en plus de pays du Sud, du Nord, d'Europe et d'ailleurs.

Ce partenariat vise à rendre plus transparente et plus ouverte la façon dont travaillent les gouvernements et leurs administrations, mais permet aussi ce partenariat, ou oblige les États à prendre des engagements dont ils sont ensuite redevables.

Je suis chargé, avec d'autres, de mobiliser de nouveaux pays. J'ai parlé de ce partenariat et du sommet de Paris à plusieurs dirigeants africains, à mon homologue luxembourgeois et je pense que le Luxembourg va venir aussi à ce Partenariat pour un gouvernement ouvert. Ce pays paraît tout petit en termes géographiques, mais il s'y passe beaucoup de choses, notamment sur le plan financier.

Ce serait important que le Luxembourg, et pas seulement les pays africains auxquels on pense souvent, puisse venir dans le Partenariat pour un gouvernement ouvert. Ce sera un moment très important qui va mettre en valeur l'action de certains pays, et pourquoi pas, de la France dans le domaine de la transparence.

Voilà ce que je voulais vous dire, mesdames et messieurs. Le projet d'avis qui vous est remis aujourd'hui est très riche. Au niveau de mon cabinet, de mes services, du ministère des Affaires étrangères, nous allons en tirer le meilleur profit car dès le Comité interministériel de novembre, nous aurons à prendre en compte certaines de vos préconisations - peut-être pas toutes - en tout cas celles qui nous paraissent les plus judicieuses.

Elles le sont toutes, mais certaines sont à plus long terme que d'autres et je prends l'engagement devant vous, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les conseillers, de faire notre miel de ce très bon avis.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, monsieur le ministre. Merci pour votre fidélité, pour votre participation active et ce retour sur ce projet d'avis.

Nous ne manquerons pas d'échanger avec vous sur les différentes préconisations, même si certaines peuvent prêter à débat.

Merci aussi pour vos propos de reconnaissance importants pour le Conseil économique, social et environnemental, sur son utilité et ce qu'il peut apporter en termes de déminage et d'éclairage des deux autres assemblées. En tout cas, c'est notre vocation.

Un grand merci à vous pour votre présence ici aujourd'hui.

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à M. Beall, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Beall

M. Beall. Qui a entendu parler de l'Agenda 2030 des objectifs du développement durable ? À part quelques cercles d'**initiés, peu de monde...**

Pourtant, cet accord, précurseur de l'Accord de Paris sur le climat, apporte une vision commune et partagée de ce que doit être le développement soutenable pour tous les États, quel que soit leur niveau de prospérité. Il est universel et indivisible, c'est un Agenda de convergence et non de rattrapage.

Le groupe environnement et nature reprend à son compte les recommandations de ce projet d'avis :

- mettre en place une stratégie globale en rendant cohérentes les politiques publiques au niveau national et international ;
- simplifier l'architecture institutionnelle et la rendre plus lisible et transparente ;
- renforcer les moyens et tenir nos engagements de 0,7 % du Revenu national brut pour l'aide au développement d'ici 2022.

Nous soutenons également les préconisations qui visent à bâtir l'indispensable *consensus* national autour d'une politique de coopération au développement durable en dépassant les clivages politiques et à mettre les citoyens **au cœur des enjeux du développement durable**.

Nous regrettons que les propositions concernant la société civile et les citoyens ne soient pas assez opérationnelles. Le constat montrait pourtant l'importance de l'expertise des acteurs non gouvernementaux ou des collectivités, la multiplicité des canaux d'échanges et des initiatives qui sont portées par ces derniers mais aussi le besoin d'information, de formation et de structuration des populations bénéficiaires de l'aide.

L'État n'est pas organisé pour répondre à ces enjeux. L'aide financière qu'il accorde à ces acteurs est insuffisante et la connaissance de ce qu'ils font très partielle. Notre groupe veut aller plus loin que le projet d'avis dans le rapprochement des sociétés civiles du Nord et du Sud, ainsi que dans leur implication dans les instances internationales en lien avec les ODD.

Par ailleurs, un point nous semble prioritaire : il s'agit de s'appliquer à nous-même ce que nous proposons aux pays bénéficiaires de l'aide. La France **doit être exemplaire dans la mise en œuvre des ODD, en les appliquant** réellement dans l'ensemble des ministères et des politiques publiques. C'est une question de crédibilité pour sa nouvelle politique de coopération « *au service du développement durable* ».

Deux remarques pour finir : comme pour les avis sur la transition énergétique et la justice climatique, nous sommes là face à des choix qui dépassent largement le temps du politique. Le CESE est dans son rôle quand il propose une vision de moyen terme pour atteindre nos objectifs de développement durable. Il l'est également quand il cherche à dépasser les enjeux nationaux et rejoint ceux de la communauté internationale dans son ensemble. Le groupe environnement et nature votera ce projet d'avis ; merci, cher Philippe, pour ces débats riches et constructifs.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Junique, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Junique

M. Junique. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la députée, mes chers collègues, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui définit 17 objectifs à **mettre en œuvre par l'ensemble des États**.

Ces nouveaux objectifs révèlent une prise de conscience internationale de transformer le monde. Et de ce point de vue, il y a urgence.

La persistance des conflits armés, la crise mondiale des réfugiés, les écarts toujours aussi criants entre pays riches et pays pauvres ainsi que les dommages causés par le dérèglement du climat obligent la communauté internationale à agir rapidement et efficacement.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, au-delà des entités étatiques, ce sont bien l'ensemble des acteurs de la société civile qu'il convient d'impliquer et de sensibiliser et à ce titre, le groupe de la mutualité salue votre travail. Vous avez su faire preuve de pédagogie en rappelant les nouvelles orientations en matière de coopération internationale et en présentant dans ce cadre les priorités d'une politique française ambitieuse.

Mais notre groupe souhaite davantage insister sur les enjeux en matière de santé et de protection sociale.

La révision des objectifs du millénaire fait une place plus importante encore à la santé. L'Agenda 2030 consacre en effet un objectif spécifique, l'Objectif 3, destiné à permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être à tout âge.

Les récentes épidémies, dues aux virus Ebola et Zika, tout autant que les nombreuses maladies qui sont susceptibles d'évoluer avec le changement climatique - comme l'a d'ailleurs souligné le récent avis du Conseil économique, social et environnemental sur *La justice climatique* - montre l'ampleur et l'acuité des défis en santé.

Alors que les risques sanitaires font aujourd'hui partie des principales menaces à la paix et à la sécurité dans le monde, l'anticipation des urgences sanitaires et la réponse aux crises sont indispensables.

Mais elles doivent s'accompagner impérativement d'une action de long terme pour renforcer les systèmes de santé et bâtir de véritables couvertures sanitaires universelles là où cela est nécessaire.

Face au constat que 80 % de la population mondiale n'a pas accès à un minimum de protection sociale et se trouve démunie face aux aléas de la vie, le devoir de garantir à tous un droit universel à la santé reste plus que jamais à l'ordre du jour, ainsi que l'ont rappelé les Nations Unies lors de l'adoption de l'Agenda 2030.

La promotion du socle de protection sociale est donc ici incontournable. La protection du système français de protection sociale doit demeurer une priorité de la politique de coopération internationale.

Dans ce combat, la mutualité, fidèle à ses valeurs, est très présente à travers le programme d'appui et aux stratégies mutualistes de santé qui accompagnent les initiatives de sensibilisation, et les projets de création et d'extension d'une protection complémentaire dans les pays de l'ouest de l'Afrique.

Les actions des réseaux Education et solidarité, ou encore, de l'association Essentiel - qui agit pour permettre à chacun de jouir d'une bonne santé et préserver son bien-être en ayant accès à la prévention et à des soins de qualité - en témoignent.

Ces actions, au fond, illustrent l'intervention plus large des acteurs et des entreprises du secteur non lucratif en matière de développement durable et de solidarité internationale.

Alors qu'ils apportent des réponses au plus près des besoins locaux, sur le long terme, et pour des projets structurels, dans une dimension solidaire affirmée, le groupe de la mutualité considère que les acteurs de l'ESS mériteraient une reconnaissance et un accompagnement renforcés.

En conclusion, la mutualité se retrouve dans vos préconisations, mais aussi le projet d'avis, qui trace des orientations d'une coopération internationale ambitieuse pour la France, c'est pourquoi le groupe de la mutualité le votera sans réserve.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Weber, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Weber

Mme Weber. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la députée, chers collègues, le millier de morts en Haïti doit nous rappeler que le réchauffement climatique tue. Il tue les plus vulnérables mais aggrave également les trois facteurs de vulnérabilité définis par la Banque mondiale : les chocs sur l'agriculture, les catastrophes naturelles et les problèmes de santé.

Ce sont 100 millions de personnes supplémentaires qui pourraient passer en-dessous du seuil de pauvreté d'ici 2030 ; 100 millions de personnes qui pourraient s'ajouter aux 700 millions qui vivent déjà avec moins de 1,90 \$ par jour ; 100 millions de personnes dont la vie est menacée si rien n'est fait pour les en protéger dans les pays en voie de développement et ce, du seul fait du changement climatique.

Le constat est clair et nous devons continuer à le marteler : les enjeux environnementaux, économiques et sociaux sont intrinsèquement liés et doivent être traités ensemble. À l'heure où certains, y compris des candidats à l'élection présidentielle, pensent que l'activité humaine n'a pas d'impact sur le climat, nous préférons rappeler que la terre peut vivre sans l'homme, mais pas le contraire !

Face à cette urgence, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse salue, dans le projet d'avis soumis au vote, l'approche systémique des objectifs de développement durable qui lient les questions environnementales, économiques et sociales.

Nous saluons également les préconisations du Conseil économique, social et environnemental et tenons à souligner trois éléments.

Les ODD sont un programme pour la France. Il ne s'agit pas que d'une politique de coopération. Il est nécessaire que les citoyens, notamment ceux en situation de pauvreté, soient partie prenante **de la mise en œuvre des ODD** ; qu'ils y soient, comme le souligne le projet d'avis, sensibilisés et mobilisés au même titre que les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les syndicats, les ONG, etc.

De plus, nous soutenons la transformation de la politique de coopération comme une convergence de l'ensemble des pays vers des modèles de développement soutenables, ce qui implique nécessairement d'appliquer des solutions différenciées en fonction de chacun des États.

Ainsi, il s'agit, pour les pays recevant du soutien de la communauté internationale, de ne plus être considérés comme « bénéficiaires » uniquement, mais comme « parties prenantes » des politiques de coopération.

Enfin, tout en rappelant l'importance, pour la France, d'honorer ses engagements en matière d'aide au développement et le nécessaire 0,7 % du Revenu national brut fixé depuis les années soixante-dix, il s'agit aussi de réfléchir à comment les activités des États et des entreprises ne nuisent pas au développement.

Il est ainsi urgent de lutter contre l'évitement fiscal et de renforcer, comme le propose le projet d'avis, les administrations fiscales dans les pays en développement. Le groupe fera d'ailleurs des propositions sur ces questions à l'occasion de l'examen d'un projet d'avis porté par la section de l'économie et des finances.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse tient à féliciter le rapporteur ainsi que l'administration pour le travail réalisé et votera favorablement le projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Rivière, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Rivière

M. Rivière. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la députée, mesdames et messieurs, chers collègues, la prise en compte des objectifs de l'Agenda 2030 appelle la France à adapter ses moyens, ses outils, ses orientations stratégiques. C'est le sens du projet d'avis que nous examinons aujourd'hui. Ceci nous conduit aussi à prendre l'exacte mesure du rôle que les outre-mer peuvent et doivent jouer dans ce domaine.

Le projet d'avis souligne comme essentiel que, dans le cadre de la politique française et européenne de coopération, le rôle international des collectivités ultramarines soit davantage reconnu et soutenu

Trois considérations principales à l'appui de cette préconisation.

D'abord, ne l'oublions pas, les besoins spécifiques de développement de ces territoires et collectivités. Soixante-dix ans après la loi de départementalisation qui concernait seulement certains d'entre eux, on constate pour tous qu'à côté d'immenses progrès, il subsiste des écarts de développement humain insupportables.

Le récent projet de loi sur l'égalité réelle pour les Outre-mer, actuellement en cours d'examen, en témoigne. Or, pour ces territoires soumis à des contraintes structurelles fortes - telles que reconnues par le Traité européen pour les RUP, et qui ont longtemps connu l'exclusive coloniale - les relations extérieures ne sont pas simplement une respiration indispensable, c'est un moteur pour un développement endogène.

Aussi bien, la coopération française et européenne se doit de prendre en compte les intérêts de nos territoires. Nous demandons en particulier que les aides et accords négociés avec les ACP ne viennent pas contrarier les productions de nos collectivités. Des exemples récents nous montrent que l'on pourrait, en ce domaine, mieux faire.

C'est aussi l'occasion de souligner pour nous tout l'intérêt qui s'attache pour nos RUP à l'élaboration d'un mémorandum français sur l'interprétation de l'article 349 du Traité européen, afin de donner à cette disposition toute la portée nécessaire pour répondre aux besoins et aux exigences du texte.

La seconde considération est évidente : c'est la position géographique de nos territoires sur la planète, avec l'extension de notre zone économique maritime et nos responsabilités qui vont de pair.

Ce sont les relations historiques et culturelles que nous entretenons avec maints pays qui ont contribué à notre peuplement. C'est l'expertise, la capacité d'innovation, les laboratoires de recherche qui existent sur les territoires et qui peuvent contribuer à la politique française de coopération tout en servant notre propre développement endogène.

À ces divers titres, nos territoires ultra-marins sont, pour la France et l'Europe, des plateformes d'avancées, d'initiatives et d'actions internationales, que l'on ne saurait sans dommage ignorer, que l'on a tout lieu de valoriser.

La troisième série de considérations tient à l'exposition particulière de nos îles et territoires au risque du réchauffement climatique et à l'obligation qui nous incombe d'y prévenir les catastrophes et d'y préserver une biodiversité exceptionnelle qui représente 80 % de celle du pays tout entier.

Le défi lancé par la communauté internationale de ne laisser personne de côté au titre des Objectifs de développement durable doit évidemment trouver une déclinaison concrète dans nos Outre-mer. Cela appelle une adaptation des outils de notre action internationale permettant à ces territoires de s'y associer pleinement.

Pour résumer, reconnaître le rôle international des Outre-mer, c'est mieux servir la coopération française et européenne tout en servant mieux le développement de nos territoires. Depuis vingt ans, nous avons connu des avancées importantes pour que les Outre-mer s'insèrent davantage dans la coopération régionale.

Mais nous voulons plus. Nous avons besoin d'aller plus loin.

Il s'agit, selon la proposition de Serge Letchimy, sénateur et actuellement à l'examen du Sénat - qui a reçu en janvier un soutien unanime de l'assemblée - de permettre aux collectivités ultramarines de nouer des accords au-delà de leur zone géographique de proximité.

Il s'agit d'assurer aux collectivités d'Outre-mer et à la société civile une représentation spécifique dans toutes les instances nationales de concertation intéressant la coopération.

Il s'agit enfin de développer de bonnes pratiques de coopération internes, franco-françaises, entre Paris et les collectivités afin que ces dernières soient informées en amont des initiatives françaises et européennes et qu'elles puissent s'y associer pleinement et utilement par la suite.

Ces préconisations sont prises en compte dans le projet d'avis. Nous en remercions la section et tout spécialement le rapporteur. C'est pourquoi, entre autres raisons, nous voterons le projet d'avis. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Pasquier, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Pasquier

M. Pasquier. Monsieur le ministre, chers collègues, la France a salué l'adoption par les Nations Unies de l'Agenda 2030. Elle s'est aussi félicitée de l'Accord de Paris. Cela n'empêche pas les institutions européennes de faire actuellement du chantage aux pays subsahariens pour les forcer à accepter des accords de partenariat économique.

La France se prépare à valider l'Accord économique commercial global entre l'Union Européenne et le Canada (CETA). Or, cet accord a été négocié bien avant les engagements 2015. L'Agenda 2030 du développement durable va-t-il réellement changer les pratiques ?

Au travers d'entreprises filiales ou sous-traitantes, au mépris de la santé des populations locales, nous assistons aujourd'hui à des pratiques prédatrices de la part d'investisseurs américains, français, britanniques, japonais, russes ou chinois sur les pays du Sud : extraction minière, accaparement de terres... Certains chercheurs américains évoquent le siphonage de la valeur ajoutée au travers de filiales.

Différents médias se sont faits l'écho des pratiques d'Areva, au Niger, ou de l'entreprise canadienne Rockgate, au Mali. Bauxite, or, uranium, argent, cuivre ; extraction des phosphates en Tunisie ; nickel en Nouvelle Calédonie ; ces ressources naturelles deviennent souvent fléaux dans la vie des populations locales qui perdent leur vie en espérant la gagner.

Les pays concernés ont le plus souvent des capacités institutionnelles imparfaites.

Mus par la volonté de se développer *via* ces investisseurs et investissements étrangers, ils sont victimes d'une prédation sur leurs ressources. Le groupe Bolloré et ses diverses filiales sont l'objet de mises en cause par les populations, les médias, voire de procédures d'enquête, notamment au Cameroun, en lien avec les conditions de travail dans la production d'huile de palme, l'accaparement de terres, la déforestation.

Tout cela *via* une société domiciliée au Luxembourg. En avril dernier, le siège du groupe Bolloré Africa Logistique a fait l'objet d'une perquisition dans le cadre d'une enquête sur les conditions d'octroi des concessions des ports de Conakry en Guinée et de Lomé au Togo.

Pauvreté, événements climatiques, migration, conflit, que dire ? Sinon qu'au regard des enjeux révélés en 2015 lors de la Conférence de New York sur le développement durable et des engagements de la COP 21 à Paris, ceux qui n'ont pas compris qu'il faut changer nous mettent tous en danger.

Il faut de nouveaux accords économiques entre les pays, portés par des investissements responsables, incluant, au-delà des profits économiques, une dimension sociale et environnementale chère à notre assemblée.

Comme représentant de la Confédération paysanne et considérant que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel, je voterai ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Adom'Megaa, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Adom'Megaa

M. Adom'Megaa. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la députée, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues, parce qu'aucune frontière, aucun océan, aucun mur, aucun mirador ne peut stopper un être persécuté et brimé par son quotidien, brimé par le poids de la vie, brimé par la misère, par les tensions politiques, bref, brisé par le désespoir, cette saisine se devait d'aborder ces questions de coopération avec un nouveau regard, un regard ambitieux et surtout audacieux. Elle se devait de tourner le dos à certaines pratiques autrefois justifiables par des décisions prises au sortir de la colonisation, mais qui ne peuvent plus fonctionner ainsi aujourd'hui.

Je tiens à saluer la qualité de travail et des auditions menées par le rapporteur.

S'il est toutefois d'importance majeure d'inscrire les ODD dans une approche globale et une vision universelle - surtout en matière de santé, d'éducation, d'égalité hommes, femmes - cet Agenda 2030 du développement durable est une belle opportunité pour proposer un vrai changement de paradigme, de la manière d'aborder la coopération avec les pays du Sud. Les enjeux sont de taille.

Nous savons tous que plusieurs facteurs tels que le réchauffement climatique, la multiplication par deux de la démographie sur certains continents comme l'Afrique - dont les deux tiers seront des jeunes de moins de 30 ans - sont propices à un bouleversement très prochain de notre monde.

En effet, nous voyons bien la pression migratoire actuelle et les drames qu'elle engendre en Méditerranée, au Proche et au Moyen-Orient. Pourtant, rien ne stoppe la volonté de ces centaines de milliers de personnes de fuir leur pays. Ces pressions migratoires sont le fruit de tensions politiques, de persécutions, mais aussi de la pauvreté, du manque d'une perspective et donc du désespoir.

Les guerres, mais aussi le pillage des matières premières, la corruption et la mainmise d'une minorité sur les richesses, sur les moyens alloués au titre de la coopération, sont le terreau conduisant à ces drames.

Ces phénomènes couplés au réchauffement climatique décupleront ces mouvements de masse si nous n'en prenons pas la mesure maintenant et que **ne mettons pas en œuvre les mesures indispensables.**

Toutefois, nous devons être extrêmement vigilants sur la manière de mener ces coopérations afin qu'elles bénéficient directement aux populations. C'était une des grandes difficultés de cette saisine : trouver l'équilibre entre respect de la souveraineté des États et la nécessité absolue d'une coopération bénéficiant directement aux nécessiteux. La politique de coopération ne doit plus être vécue comme du paternalisme, une forme d'asservissement ou encore un outil formidable de néocolonialisme.

Pour conclure, je terminerai par ce propos de l'homme qui a éveillé en moi la conscience de la chose publique - alors que je n'étais qu'un petit homme de quatre ans, encore en Afrique - ce propos de Thomas Sankara initialement destiné aux femmes et que j'ai détourné : *« Il n'y a de révolution sociale véritable que lorsque le peuple est libéré, libéré de la misère intellectuelle, mais aussi ALIMENTAIRE. Que jamais nos yeux ne voient une société où la moitié du peuple est maintenue dans la misère. J'entends le vacarme du silence de ces millions de misérables, je pressens le grondement de leur bourrasque, je sens la furie de leur révolte. J'attends et espère l'irruption féconde de la révolution dont ces populations traduiront la force et la rigoureuse justesse sorties de leurs entrailles de misérables et d'opprimés ».*

À nous, donc, d'écrire la suite afin que la fin soit différente. Ce projet d'avis s'inscrit dans cette dynamique et c'est pour cela que je le voterai.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Renard du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Renard

M. Renard. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la députée, chers collègues, à l'occasion de la publication du rapport mondial de suivi de l'éducation, en septembre dernier, la directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, a alerté sur l'urgence à changer de paradigme en matière d'éducation. Je cite : *« Nous devons changer radicalement la façon dont nous envisageons le rôle de l'éducation dans le développement mondial, car elle joue le rôle de catalyseur pour le bien-être des individus et l'avenir de notre planète ».*

Elle ajoutait : *« Aujourd'hui plus que jamais, l'éducation a la responsabilité d'être en phase avec les défis et les aspirations du XXI^e siècle et de favoriser les types de valeurs et de compétences propices à une croissance durable et inclusive, et à une cohabitation pacifique des peuples ».*

Au rythme actuel des progrès de l'accès des enfants à l'éducation, le monde parviendra à un enseignement primaire universel en 2042, à un enseignement secondaire du premier cycle universel en 2059, du second cycle en 2024. Cela signifie un demi-siècle de retard par rapport à la date butoir de 2030 fixée pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

Pourtant, les exemples concrets sont pléthore pour nous convaincre, s'il en était besoin, de l'influence de l'éducation sur l'épanouissement des personnes et le développement mondial. Entre autres, l'éducation renforce la résilience des populations face aux risques climatiques.

Elles adhèrent et participent aux mesures d'atténuation. Dès lors, pour lutter contre les effets du changement climatique, il est plus pertinent d'accroître l'effort d'éducation que d'investir dans les digues.

Les projections montrent qu'en cas de stagnation des progrès de l'éducation, les décès dus aux catastrophes augmenteraient de 20 % par décennie. Les communautés les plus exposées aux événements climatiques se trouvent généralement dans les pays où les niveaux d'études sont faibles et inégaux.

Pour une planète plus verte et un avenir durable pour tous, il faut exiger des systèmes éducatifs plus qu'une simple transmission de connaissances, et ceci dans tous les pays du monde, pas seulement dans les moins avancés.

Le groupe de l'UNAF met ainsi l'accent sur l'ODD 4 - « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie » - pour souligner l'imbrication des 17 Objectifs entre eux et la nécessité d'une approche transversale. Il salue la pertinence des préconisations du projet d'avis qui fixe une feuille de route de mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale - dont la France et l'Union européenne pourraient être porte-drapeau - par une politique de coopération refondée.

Le groupe de l'UNAF vous remercie pour ce travail très documenté et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

(Monsieur André Vallini, Secrétaire d'état, chargé du développement et de la francophonie, quitte l'hémicycle)

M. le Président. La parole est à M. Chevalier, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Chevalier

M. Chevalier. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, l'UNSA se félicite de cette saisine du CESE par le gouvernement, au regard des enjeux sociétaux, économiques mais aussi environnementaux et financiers liés à la politique française de coopération et de développement international.

Ce projet d'avis prend une acuité particulière au moment où notre pays doit réexaminer et adapter les priorités de sa politique afin de prendre en compte l'adoption l'année dernière de deux accords historiques : l'Agenda 2030 pour le développement durable de New York et bien entendu les engagements de la COP 21 de Paris.

Le défi est immense car il s'agit ni plus ni moins que de faire converger l'ensemble des pays de la planète vers un modèle de développement où la croissance économique serait indissociable de la cohésion sociale et de la protection de l'environnement.

Au passage, nous pouvons relever l'importance du rôle joué par les instances multilatérales.

L'UNSA estime que le projet d'avis rendu permet au CESE d'apporter une contribution aux débats et d'éclairer les décisions avant la tenue du prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.

En effet, les nombreuses recommandations formulées par le projet d'avis, regroupées en huit chapitres, positionnent clairement le CESE.

L'UNSA retient tout particulièrement celle qui souligne la nécessité de faire du développement durable un véritable projet politique et par conséquent de bâtir un *consensus* national autour de la politique de coopération au développement durable. Il est en effet essentiel de faire de la feuille de route des Objectifs de développement durable et de la COP 21 un complément indispensable à la diplomatie et aux enjeux de sécurité et de défense de notre pays.

À cet égard, l'UNSA partage le soutien apporté par le projet d'avis à toutes les initiatives publiques visant à la sensibilisation et à la mobilisation citoyenne **sur les problématiques liées à la mise en œuvre des ODD** et au développement durable.

Un autre point important est celui qui insiste sur l'utilité de garantir un Agenda indivisible, universel et qui engage les parties et permet notamment de pallier le caractère non contraignant des ODD.

Avec ce projet d'avis, l'UNSA plaide pour un renforcement du levier politique et pour que tous les pays s'engagent à élaborer des stratégies **nationales de mise en œuvre de l'Agenda**, et à en faire des revues publiques tous les cinq ans devant les Nations Unies et de façon bisannuelle au niveau national. De son côté, notre pays doit être exemplaire en ce domaine.

L'UNSA trouve pertinente la recommandation visant à instaurer un ministère de plein droit, chargé de la Coopération internationale pour le développement durable et celle concernant le repositionnement du Commissariat général pour le développement durable, sous l'autorité du Premier ministre, avec un mandat de coordination interministérielle et de suivi **de la mise en œuvre de la stratégie.**

Il est également important, comme l'indique le projet d'avis, d'assurer la redevabilité de la politique de coopération et d'aide au développement par une meilleure évaluation, de doter l'Aide publique au développement (APD) de moyens à la hauteur des enjeux du développement durable et d'atteindre enfin les 0,7 % du RNB (Revenu national brut) mais aussi de lutter résolument contre la corruption, les détournements de fonds et l'évasion fiscale. Il conviendrait également de revaloriser les financements innovants additionnels.

Le gouvernement français doit soutenir plus activement le rôle des acteurs non étatiques et, en ce sens, réaffirmer la place du CNDSI.

De leur côté, les entreprises ont un rôle évident à jouer mais elles doivent respecter les normes internationales et introduire des critères de RSE dans leur stratégie et leur management. L'UNSA propose que l'on permette aux élus des comités d'entreprise d'être informés des mesures RSE mises en place dans leur entreprise.

Par conséquent, il convient de renforcer les moyens publics de suivi et d'évaluation de l'application de la RSE par les entreprises bénéficiant de soutiens publics.

L'UNSA, comme le projet d'avis, conclut sur l'importance de la mise en **œuvre par l'Union européenne de l'Agenda du développement durable** et de la révision de la stratégie UE 2020, dont les objectifs doivent enfin devenir prioritaires.

En conclusion, l'UNSA votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est M. Cochonneau, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Cochonneau

M. Cochonneau. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier le rapporteur pour le travail de pédagogie qu'il a réussi à mener sur un sujet qui pouvait sembler aride et complexe. Je crois que ce projet d'avis permet à tous de bien comprendre et de mesurer les enjeux de la politique de la coopération internationale. J'espère que notre travail contribuera à mieux faire connaître au plus grand nombre l'importance des projets menés sur le sujet.

Pour le groupe de l'agriculture, la question est importante parce qu'elle concerne beaucoup le secteur agricole. Vous le rappelez tout au long du projet d'avis, l'agriculture fait partie des priorités du développement international. La profession agricole - française et européenne - est tout à fait convaincue qu'une attention soutenue portée à l'agriculture des pays en développement est une condition indispensable à l'amélioration de leur économie et de leur situation générale.

Notre réseau AFDI agit dans ce sens depuis plus de quarante ans.

Dans l'ensemble, nous approuvons vos préconisations pour améliorer la gouvernance dans notre pays concernant la coopération internationale. Nous saluons également les développements consacrés à la question du financement. Lutter contre la corruption et les détournements de fonds est fondamental à la fois pour les pays bénéficiaires mais aussi pour les donateurs dont la confiance s'est érodée.

Vous me permettez d'insister essentiellement sur un point de l'Accord de Paris que dénonce ce projet d'avis. Vous regrettez que l'accord ne prévoit pas le changement des systèmes agricoles et affirmez qu'il est nécessaire d'en réformer une part significative.

Je voudrais redire ici que, l'an dernier, peu avant la COP 21, la profession agricole avait organisé une conférence internationale consacrée à l'agriculture et au climat. L'organisation même de cette conférence témoignait du rôle majeur que doit jouer la prise en compte de l'agriculture dans les politiques climatiques. Toutefois, il est évident que l'on ne vit pas le réchauffement climatique de la même manière selon que l'on est un pays développé ou un pays en développement. Chaque pays se distingue dans ses modes de production, d'organisation agricoles et d'accès au foncier. Il serait utopique de vouloir imposer une réforme similaire à l'ensemble des systèmes agricoles qui ont, pour la plupart d'entre eux, engagé des adaptations importantes.

Au cours de cette conférence, les agriculteurs originaires de plusieurs pays, ont dit qu'ils étaient déjà impliqués dans des pratiques différentes mais que l'enjeu majeur pour atteindre des objectifs de durabilité reste la recherche et l'innovation mais aussi la capacité des producteurs à accéder à ces progrès techniques.

L'investissement, la formation et l'implication des États dans les politiques structurantes sont essentiels pour y parvenir. Mais il faut aussi tenir compte de la rentabilité des exploitations, préalable indispensable à une adhésion massive des agriculteurs.

Pour nous, la mise en œuvre de l'Agenda pour le développement durable doit absolument tenir compte de ces réalités sociales et économiques qui sont les trois composantes du développement durable.

Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Stalter, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Stalter

M. Stalter. Monsieur le président, chers collègues, le contexte mondial actuel, marqué par une forte instabilité et des conflits, en Afrique comme au Proche-Orient, nous rappelle combien notre politique étrangère et notre politique de coopération internationale en particulier revêtent un caractère stratégique.

Notre engagement est donc essentiel pour accompagner les pays du Sud et leur permettre d'atteindre une croissance durable, tout en réduisant leur vulnérabilité face à des menaces internes ou externes.

Les accords internationaux conclus en 2015, et en particulier l'Agenda 2030 du développement durable, offrent à la France l'occasion de donner un élan renouvelé à sa politique de coopération internationale. D'autant que la feuille de route mondiale, dessinée par ces accords, est porteuse d'une approche nouvelle : sortir d'une simple logique de rattrapage et d'aide financière au bénéfice des pays du Sud, pour encourager les coopérations et les échanges réciproques autour d'objectifs communs.

À cet égard, deux facteurs nous semblent fondamentaux :

D'une part, la priorité accordée à la gouvernance. Il s'agit d'accompagner les pays du Sud à rénover leurs institutions et à développer leurs capacités à lutter contre la corruption et l'évasion fiscale, et ainsi, leur permettre de dégager des ressources propres pour conduire des politiques de développement économique, social, sanitaire et environnemental.

D'autre part, l'accent mis sur les échanges d'expertises et de savoir-faire avec les acteurs locaux ; les membres de la société civile et collectivités territoriales étant à ce titre reconnus comme des acteurs-clés de la coopération.

Ces objectifs doivent nourrir les nouvelles orientations de notre politique de coopération et d'aide au développement.

Tout d'abord, les actions de la société civile doivent être réellement encouragées.

Sa connaissance des problématiques locales et ses liens avec le terrain sont en effet des atouts essentiels pour l'efficacité des programmes de développement.

Outre le rôle des associations, nous souhaitons aussi rappeler celui des réseaux consulaires, notamment des Chambres de métiers et de l'artisanat qui collaborent activement avec leurs partenaires africains, pour faire de l'artisanat un levier de développement.

Ces coopérations visent à renforcer l'offre de formation et les compétences des artisans locaux, à accroître les débouchés de leurs productions, mais elles permettent aussi de structurer une offre de services destinée à accompagner le développement des entreprises locales, tout en contribuant à valoriser la place des femmes dans l'économie de ces pays car elles sont très impliquées dans l'artisanat local.

De telles initiatives s'inscrivent pleinement dans les nouveaux objectifs du développement durable, et méritent par conséquent d'être consolidées.

Le groupe de l'artisanat votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Trellu-Kane, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Trellu-Kane

Mme Trellu-Kane. Monsieur le président, chers collègues, cher rapporteur, le projet d'avis présenté aujourd'hui s'inscrit dans un Agenda du développement très riche. Les trois sommets majeurs de 2015 (Addis Abeba, New York et Paris) ont posé de façon systémique les conditions de réussite d'une politique de développement ambitieuse et rénovée. En particulier, les 17 ODD adoptés par l'ONU en 2015 donnent l'opportunité de répondre à l'ensemble des défis contemporains par une approche intégrée, transversale et territoriale. Cet Agenda 2030 promeut un état d'esprit nouveau : il n'est plus question pour les pays dits développés de venir en aide aux pays dits en développement, suivant une logique descendante Nord-Sud, mais bien de faire converger les différents modèles soutenables existants dans l'optique de tous « *entrer en développement durable* ».

Il s'agit maintenant, pour l'ensemble des pays du monde, à commencer par la France de se doter d'une stratégie de mise en **œuvre** de cet Agenda. Celle-ci devra assurer la cohérence des politiques publiques, être accompagnée d'une loi de programmation budgétaire et d'une revue publique régulière devant le Conseil national au développement et à la solidarité et reposer avant tout sur deux problématiques fondamentales : la lutte contre la pauvreté et les inégalités d'une part, l'instauration de l'état de droit d'autre part.

Si la baisse du taux d'extrême pauvreté observée dans le monde durant la période 2000-2015 est une bonne nouvelle, celle-ci ne doit pas occulter les grandes disparités de développement entre les différentes régions et au sein même des pays et des territoires. Ce problème majeur ne pourra être résolu qu'en menant une réflexion de fond sur les causes systémiques de la pauvreté, des inégalités et du changement climatique, de nature à promouvoir un modèle de développement réellement durable juste et respectueux des droits humains.

L'autre pilier de notre politique de coopération doit porter sur le renforcement des capacités institutionnelles des pays du Sud. Ces derniers, en particulier les États fragiles doivent impérativement être soutenus dans la mise en place de l'État de droit et leur capacité à lever l'impôt pour pouvoir financer les institutions, services et programmes d'actions publics. Ceci implique de poursuivre avec vigueur la lutte contre l'évasion fiscale, la corruption et les détournements de fonds, mais aussi d'aider ces États à renforcer leur administration fiscale.

Sur le plan de l'architecture institutionnelle française, notre groupe soutient les propositions d'instaurer un ministère de la Coopération au développement durable, et de mettre l'AFD au service de cet enjeu.

Enfin, nous insistons sur la nécessité d'inclure l'ensemble des acteurs non gouvernementaux à l'élaboration et à l'exercice de cette politique de coopération. Outre les entreprises, pour qui un cadre incitatif fort pourra guider les actions, les collectivités territoriales, les syndicats, les chercheurs, les ONG, associations et fondations doivent être davantage valorisés dans leurs initiatives. Dans les pays du Sud, la société civile (associations et syndicats notamment) doit être soutenue dans son effort de structuration. Plus largement, le rôle des citoyens doit être valorisé par tous moyens, par exemple par la mobilisation de jeunes en service civique ; organisation de débats publics sur les ODD et le climat par les collectivités, soutien aux actions d'éducation au développement durable ; sensibilisation du grand public sur les apports des migrations.

Le groupe des associations tient à remercier le rapporteur et la section pour la richesse des échanges et du travail accompli. Il votera évidemment sans réserve ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Houbairi, au nom du groupe CFDT.

CFDT - Mme Houbairi

Mme Houbairi. Monsieur le président, monsieur le rapporteur cher Philippe, chers collègues, avec ce projet d'avis la section des affaires européennes et internationales dresse le constat de la politique française d'aide au développement, de ses objectifs et ses moyens tant organisationnels que budgétaires. Au-delà de l'aspect pédagogique de ce travail, notamment pour les non-initiés, l'intérêt majeur de cette production réside avant tout dans sa capacité à éclairer les futures décisions qui devront être adoptées lors du prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, autrement dit CICID.

Ce projet d'avis formule des préconisations opérationnelles relatives aux orientations sectorielles et géographiques ainsi qu'aux modalités de **financement et de mise en œuvre. Elles sont à promouvoir résolument** dans le cadre du nouvel Agenda du développement durable. Pour la CFDT, c'est là un message essentiel.

Avec les trois sommets mondiaux d'Addis-Abeba, de New-York et de Paris, pour la première fois dans l'histoire de la planète, l'humanité a progressé vers plus de convergence dans ses choix de développement. Il s'agit désormais de passer aux actes et de mettre en cohérence les Agendas sociaux, environnementaux et économiques. La France doit presser le pas et se doter d'une **stratégie de mise en œuvre des Objectifs de développement durable** qui soit à la hauteur des succès engrangés en 2015.

Dans cet esprit une question se pose : la France s'inscrit-elle seulement dans l'Agenda 2030 ou a-t-elle des ambitions propres allant au-delà ? Pour la CFDT il ne fait pas de doute que notre pays doit se montrer plus ambitieux car, malgré les déclarations d'intention, la France peine à faire du développement durable un véritable projet politique. Le montant de l'aide publique au développement stagne toujours très en deçà des 0,7 % du Revenu national brut.

L'augmentation des flux d'aide est un objectif nécessaire et très important, mais la lutte contre l'évasion fiscale est tout autant une urgence absolue au regard tant des principes que des volumes concernés. Si par essence l'évasion fiscale est impossible à mesurer précisément, les estimations la chiffrent à plusieurs fois le montant de l'aide publique au développement.

L'implication croissante du secteur privé dans le développement est une réalité. Elle doit être encadrée en termes de responsabilité sociale, environnementale, économique et fiscale des entreprises.

Dans ce cadre, la société civile organisée en général et les syndicats de salariés en particulier ne sont pas suffisamment entendus, notamment lorsqu'ils revendiquent des normes exigeantes en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Les syndicats, par leurs actions concrètes à différents niveaux, sont des acteurs importants de la coopération internationale et du développement. Leurs échanges sont structurants. Ils contribuent au renforcement des sociétés civiles organisées et à leurs réflexions réciproques sur les réalités vécues par les citoyennes et les citoyens des pays partenaires. Cette action doit être reconnue en les associant beaucoup plus à l'action publique.

La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Couvert, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Couvert

Mme Couvert. Monsieur le président, mes chers collègues, la Stratégie de développement durable 2030 et les 17 Objectifs de développement durable qui en découlent sont fondamentaux pour la CFE-CGC, y compris lorsque nous parlons de politique de coopération voire de développement à l'international de la France.

En effet, de ces actions ou de celles qui seront mises en place dépendra la planète que nous allons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants. Pour nous, dans ce projet d'avis il y a trois propositions auxquelles nous sommes particulièrement attachés.

La première, **c'est la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale** autour du développement durable, et à l'intérieur de cette stratégie nationale le fait que le CESE soit bien le lieu de la restitution et du suivi de la politique réellement menée afin que la société civile soit pleinement associée sur l'ensemble du dispositif.

La deuxième, c'est la création d'un ministère de plein exercice, car c'est bien beau d'avoir une stratégie, encore faut-il s'en donner les moyens.

La troisième enfin, **c'est que les entreprises soient bien placées au cœur** du dispositif et qu'il y ait bien la mise en place de critères extra-financiers, donc de RSE, tant dans la stratégie que dans le management, avec à la clé des outils d'évaluation.

Ces trois propositions forment le triptyque permettant vraiment la mise en place d'une réelle politique de développement durable.

Je tiens à remercier le rapporteur et le président de la section parce que les propositions qui vous ont été présentées aujourd'hui ont parfois fait l'objet de débats un peu musclés.

Ils ont recherché le meilleur des compromis, non pas le compromis mou comme on entend parfois, mais le meilleur compromis pour que nous puissions avoir de belles propositions à porter.

J'espère vraiment que le gouvernement - puisque le ministre était présent - les reprendra ou qu'à défaut elles feront partie de la campagne présidentielle.

Le groupe CFE-CGC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Thouvenel, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Thouvenel

M. Thouvenel. Monsieur le président, mes chers collègues, le projet d'avis dont nous débattons aujourd'hui est au cœur d'un sujet essentiel, l'avenir de notre maison commune, la terre. Nous savons tous que l'activité des uns interfère sur celle des autres. Nous savons tous qu'il ne peut y avoir de développement durable sans le respect d'un certain nombre de règles communes. Nous savons tous qu'il ne peut y avoir de paix durable tant que la pauvreté la plus extrême côtoiera la richesse la plus insolente.

La France, une des premières puissances mondiales, de par son aura et ses capacités humaines et technologiques se doit d'être aux avant-postes de la coopération internationale visant à établir - comme le précise le projet d'avis - un modèle de développement où la croissance économique serait indissociable de la cohésion sociale et de la protection de l'environnement.

Au nom de notre groupe, je voudrais insister plus particulièrement sur quelques recommandations du rapporteur.

Il est effectivement indispensable de nous doter d'une stratégie globale **de mise en œuvre cohérente des politiques publiques**, au niveau national et international. Pour ce faire, nous appuyons l'idée selon laquelle l'Agenda des ODD doit s'appliquer aux États de façon contraignante. Dans le cadre de la globalisation nous ne pouvons, au risque d'accentuer une concurrence internationale déjà largement déloyale, ambitionner d'être exemplaires si nos partenaires n'ont aucune obligation d'atteindre leurs objectifs. Il est nécessaire d'agir au sein d'un Agenda de convergence de l'ensemble des pays vers des modèles de développement durable prévoyant des sanctions pour ceux qui ne respecteraient pas leurs engagements.

Dans ce cadre, nous devons construire à minima un socle international en matière environnementale, fiscale et sociale. Comme le souligne le projet d'avis, il existe déjà des normes internationales - comme la déclaration tripartite de l'organisation internationale du travail sur les multinationales - sur lesquelles nous devons nous appuyer. De la même manière, la directive européenne visant à intégrer la responsabilité sociale des entreprises dans les achats publics doit être utilisée comme un outil efficace pour parvenir à un développement durable.

La France, deuxième puissance mondiale en termes de surface maritime, a un rôle majeur à jouer dans le développement et la préservation de notre planète bleue. C'est donc à juste titre que notre rapporteur plaide pour une plus grande participation des Outre-mer à la politique de coopération française.

Nous ne voulons pas, comme le dénonce un célèbre Argentin vivant à Rome, que : « *La terre, notre maison commune, se transforme toujours davantage en un immense dépotoir* ». Notre ambition est de construire un monde où chacun, chaque peuple, chaque pays puissent vivre dignement en harmonie avec l'environnement.

Ce projet d'avis participant à la réalisation de ce projet, le groupe CFTC le votera. Merci, Philippe Jahshan, pour tout ce travail.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Fourier, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Fourier

M. Fourier. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer l'écoute et la qualité du travail du rapporteur.

La plupart des recommandations du projet d'avis vont dans un sens progressiste et correspondent bien à ce que nous estimons nécessaire pour un véritable rééquilibrage des relations internationales dans le cadre d'une coopération intégrant les objectifs de l'Agenda 2030 du développement durable. Pour n'en citer qu'une partie :

- mettre les citoyens **au cœur des enjeux du développement durable** doit permettre de lutter contre les idées d'enfermement et de repli sur soi, fort enjeu des débats politiques ;
- appeler l'Union Européenne à honorer ses engagements et particulièrement le pilier social de l'Agenda 2030 afin que sa mise **en œuvre devienne une priorité et ne soit plus soumise à des impératifs économiques ou budgétaires** ;
- mieux organiser le pilotage politique et stratégique de la coopération internationale par la création d'un ministère *ad hoc* et du rapprochement entre la Caisse des dépôts et l'Agence française du développement nous semble être un garant d'efficacité à la fois politique et fonctionnelle. En précisant que le rôle et l'intérêt du CNDSI doivent être réaffirmés et ses moyens renforcés ;
- même si cela est affirmé et réaffirmé par beaucoup d'hommes politiques sans réelle suite concrète, il est rappelé l'attachement du CESE à ce que l'engagement de 0,7 % du RNB devienne enfin une **réalité et pas seulement un vœu pieux** ;
- accroître les ressources fiscales des pays en voie de développement passe aussi par l'indispensable nécessité de rapports sur un pied d'égalité entre tous intervenants. Une convention au sein de l'ONU concernant les ressources fiscales des pays en développement et le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale sur le plan international y contribueraient.

- Faire des entreprises de véritables acteurs du développement durable passe par des recommandations très précises de notre assemblée :
 - le respect des normes internationales notamment la déclaration tripartite de l’OIT à l’encontre des multinationales ;
 - l’introduction de critères extra-financiers et donc de RSE dans leur stratégie et leur management ;
 - l’introduction des critères de RSE dans tous les appels d’offre publics et faire de leur respect une condition d’accès aux fonds publics ;
 - le renforcement du suivi et de l’évaluation de l’application de la RSE par les entreprises bénéficiant de soutiens publics.
- Dans le cadre des partenariats public privés, le projet d’avis exprime l’indispensable nécessité de renforcer les capacités des acteurs publics à gérer ce type de contrat et aussi d’associer la société civile à ces partenariats afin de faire entendre la voix des citoyens et de faciliter leur accès à l’information.

Ces quelques extraits des recommandations de ce projet d’avis nous semblent aller véritablement dans un sens favorable à l’intérêt du plus grand nombre.

C’est pourquoi la CGT votera le projet d’avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Brugère, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Brugère

Mme Brugère. Monsieur le président, chers collègues, le groupe FO félicite le rapporteur Philippe Jahshan pour la qualité du travail fourni et salue celui de la section et la richesse des débats. Ce projet d’avis pédagogique est riche à la fois par ses informations et sa vision critique sur les ODD mais aussi sur l’écosystème de la coopération internationale.

Il a le mérite de décrire les enjeux du développement et les limites des politiques menées jusqu’à présent et ses préconisations sont pertinentes.

Le groupe FO considère que les nouveaux Objectifs ont fait un réel saut qualitatif, comparé aux OMD, et estime que le projet d’avis propose une stratégie pour que la France prenne toute sa place dans la nouvelle politique de développement. Nous tenons à rappeler que la mobilisation syndicale au niveau international a contribué fortement à cette amélioration.

En effet, que ce soit à travers notre participation aux réunions du CNDSD ou au niveau de la CSI, nous sommes de ceux qui se sont battus pour que les ODD prennent en compte les droits des travailleurs.

C'est essentiellement grâce à cette mobilisation que le travail décent, la bonne santé et le bien-être, la réduction des inégalités etc. ont été inscrits dans les ODD.

Pour réussir cette politique de développement, tous les moyens doivent **être mis en œuvre**. Le **rapprochement entre l'AFD** et la CDC pourrait certes renforcer nos capacités d'intervention et de financement, mais nous devons veiller à ce que nos actions soient en priorité orientées vers les pays les moins avancés, les pays en crise, afin que notre politique d'aide au développement ne soit pas le bras avancé de notre diplomatie économique.

En plus des acteurs étatiques, le projet d'avis met en avant le rôle des organisations de la société civile. À cette occasion, nous insistons sur le travail des organisations syndicales dans le domaine de la coopération au développement par le biais du réseau syndical de coopération au développement mis en place par la CSI.

Cependant, nous sommes réservés sur la place laissée aux entreprises dans la réalisation des ODD, en l'absence de mesures contraignantes et de contrôle. Pour le groupe FO, des mécanismes de contrôle et de suivi semblables à ceux de l'OIT doivent être mis en place afin de mieux mesurer la réalisation de ces objectifs, éviter la corruption et l'évasion fiscale, pallier le caractère non contraignant des ODD.

Enfin, si les estimations des Nations Unies sur le financement des ODD s'avèrent exactes, nous craignons que les modalités de financement négociées lors de la conférence d'Addis-Abeba ne soient pas à la hauteur des enjeux.

Le groupe FO votera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Argueyrolles, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Argueyrolles

M. Argueyrolles. Monsieur le Président, monsieur le rapporteur, chers collègues, je voudrais féliciter tout de suite le rapporteur et les administrateurs pour le travail considérable effectué. Au-delà de son approche technique, l'apport du CESE à cette saisine gouvernementale devrait contribuer à une meilleure appropriation de ces enjeux mal connus de nos concitoyens.

Si la COP21 est au cœur de l'actualité, le sommet d'Addis-Abeba et la conférence des Nations Unies à New York ont été moins médiatisés. C'est pourtant l'addition de ces trois textes, au caractère universel, qui peut faire évoluer la politique de coopération internationale de nombreux pays, qui ne serait plus seulement Nord-Sud.

Une prise de conscience mondiale de la nécessité d'agir ensemble pour un avenir meilleur en termes économiques, sociaux et environnementaux s'affirme en effet.

Je voudrais m'attarder sur les enjeux, multiples et difficiles à prioriser tant ils sont intrinsèquement liés : le réchauffement climatique et la grande pauvreté, la paix et les inégalités, l'énergie et l'autonomie des peuples.

Enjeu climatique. La conscience du réchauffement climatique progresse, mais il faudra convaincre les pays du Sud qu'il s'agit d'un enjeu partagé et qu'ils sont les plus vulnérables. Il existe des solutions pour un développement « *sans carbone* » : à coûts comparables, ces solutions seraient mieux vécues que le conditionnement des aides aux « exigences » des pays développés. Il ne faut pas que l'**Agenda** soit perçu comme celui du Nord.

Enjeux pour la paix et la stabilité. Les conflits et les catastrophes humanitaires coûtent toujours bien plus cher que la coopération internationale. Ils conduisent aux migrations subies qui déstabilisent non seulement les pays frontaliers, mais aussi les pays d'Europe. Le développement des pays doit permettre à leurs habitants de vivre chez eux librement et en paix.

Enjeux financiers. Le budget prévu pour l'Aide Publique au Développement est de 0,7 % du RNB ; la France n'est pour l'instant qu'à 0,37 %, soit **8 Md€ qui devraient devenir 12 Md€ d'ici 2020**. Néanmoins, les fonds destinés à l'APD restent très insuffisants pour l'atteinte des objectifs.

Enfin, il faudra se tourner aussi vers des aides privées, nous a dit André Vallini, et mobiliser l'économie sociale et solidaire, *via* le montage de microcrédits notamment, ce que le groupe de la coopération soutient d'évidence. Pas de développement sans financement. D'un point de vue interne, il s'agira de renforcer la capacité à lever des impôts, ce qui implique une aide organisationnelle aux pays les moins avancés.

Il s'agit également de lutte contre l'évasion fiscale ; le chiffre d'une évasion *via* les paradis fiscaux de 11 fois supérieur à l'APD a été cité.

Une grande partie de l'aide étant sous forme de prêts, la capacité de remboursement des pays en développement doit être organisée. Parallèlement, le bénéfice pour l'APD d'une taxe communautaire sur les transactions financières serait tout à fait considérable ; et la France pourrait à cette fin jouer un rôle d'entraînement.

Enjeux de gouvernance. L'éducation est le point de départ de tous les progrès, la santé, la lecture, le développement économique, la démocratie, la création d'institutions solides, notamment d'une justice indépendante : le projet d'avis souligne avec raison l'importance de l'ODD 16 et sa nouveauté, incitant à la création de telles institutions pour aller vers un monde plus prospère et plus sûr.

La feuille de route est claire : un monde avec le moins de carbone possible et de pauvreté possible.

Le groupe de la coopération votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Asselin, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Asselin

M. Asselin. Monsieur le président, monsieur le Président de section, monsieur le rapporteur, chers collègues, si, d'emblée, les questions relatives à la politique française de coopération internationale liées à l'Agenda 2030 du développement durable ne paraissent pas liées directement aux entreprises que nous représentons, il en est en réalité tout autrement.

Les exemples d'entreprises qui se sont investies pour accompagner des projets de coopération à l'international sont nombreux. Bien loin de certains clichés, nombre d'entre elles sont engagées dans la mise en œuvre de l'Agenda relatif aux Objectifs du développement durable (ODD). Et beaucoup plus nombreuses sont les entreprises de toutes tailles qui intègrent la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans leurs stratégies et leurs activités.

Pour renforcer ce mouvement, il conviendrait toutefois de mieux promouvoir les labels RSE auprès des TPE-PME, qui me sont chères, tels que prévus à l'article 53 du Grenelle de l'environnement.

Il est également nécessaire que les pouvoirs publics traduisent ces ODD en actes concrets pour que les entreprises, et plus particulièrement les plus petites, puissent se les approprier.

En tout état de cause, notre groupe des entreprises insiste sur le fait que l'implication des entreprises dans ces mécanismes doit demeurer volontaire.

Les chefs d'entreprise pratiquent la RSE quotidiennement et le font, pour la plupart, sans attendre les lois, les règlements. Gardons-nous donc de rajouter de la complexité à un système qui fonctionne et dans lequel le mieux peut être l'ennemi du bien.

Le texte présenté par la section a de nombreuses vertus, et notamment celle d'être extrêmement pédagogique sur un sujet qui n'est pas aisé à appréhender par tous. Nous partageons donc, par ailleurs, l'essentiel des préconisations qui vont dans le sens d'une meilleure efficacité de la politique française de coopération ainsi que d'une amélioration de l'aide publique au développement et d'une nécessaire lutte contre la corruption.

Il restera toutefois, dans un cadre budgétaire contraint, à préciser la manière de renforcer cette aide pour atteindre le seuil du 0,7 % du RNB, ou encore, de rééquilibrer l'APD en faveur des dons.

Nous nous interrogeons également sur la volonté exprimée par le rapporteur d'associer la société civile aux partenariats publics/privés afin de faire entendre la voix des citoyens. Comment organiser concrètement cela sans complexifier les procédures ?

Enfin, le groupe des entreprises insiste sur la nécessité de laisser les entreprises libres dans la détermination de leur politique RSE. La préconisation de renforcer les moyens publics de contrôle et de réparation pour l'application de la RSE par les entreprises bénéficiant de soutiens publics ne semble pas aller dans cette direction. Le « R » de RSE correspond à « responsabilité », nous ne souhaitons pas qu'il devienne le « R » de « réglementation ».

Monsieur le rapporteur, c'est un « carton plein » puisque le groupe des entreprises votera favorablement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, Je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par M. Jahshan.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 169
- Ont voté pour : 169 voix

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Je cède la parole à Jean-Marie Cambacérès, président de la section des affaires européennes et internationales.

M. Cambacérès. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai entendu le terme de « *carton plein* ». J'aurai, pour le moment, quelques commentaires et remerciements.

Monsieur le Président, nous avons peut-être battu deux records dans cette section. Le premier était le plus de vote « contre » dans l'avis sur le TAFTA et maintenant, je crois savoir que c'est le premier où il y a unanimité. Ce sera donc deux fois historique, à la fois pour la coopération et peut-être pour la mandature.

De manière plus sérieuse, je voudrais vraiment remercier les administrateurs de notre section, Marion Thomas, Basile Bernard, Lorraine Vernet - sous la houlette amicale, mais aussi très experte de Philippe Blumenfeld - et aussi Romain Lasry, l'attaché de votre groupe, Monsieur le rapporteur, qui a vraiment été très présent. J'ai une pensée pour Marion Thomas, qui a beaucoup travaillé avec Philippe Jahshan, qui aurait aimé être là, mais qui a un décès dans sa famille. Nous sommes **de tout cœur avec elle**.

Je vous remercie aussi, vous tous qui venez de voter, mais je remercie aussi les présidents des groupes car je me suis aperçu que c'était très important que eux-mêmes, dans leur groupe, valident tout ce que leurs représentants dans la section proposaient. Je tiens à les remercier puisqu'il y a eu un vote à l'unanimité.

C'est très difficile de parler en dernier, je ne vais pas refaire le débat de fond puisqu'il a été fait par le ministre, par le rapporteur et par tous les groupes. Je voudrais simplement faire quelques remarques.

On a souligné l'écoute du rapporteur. J'ai aussi remarqué l'écoute nouvelle entre les conseillers. Cela a été très agréable de faire cette animation de la section sur ce projet d'avis. J'ai senti beaucoup de différence avec le début de la mandature et je voulais en remercier tous les membres de la section.

D'autre part, il y a eu un alignement des planètes parce que nous avons créé, à l'intérieur de la section, au début de l'année, des groupes permanents de réflexion. Ils sont informels, mais permettent d'avoir des viviers pour des saisines ou des autosaisines dans l'avenir. Une des premières pendant l'avis sur le TAFTA, c'était avec Philippe Jahshan, qui a dit : « *Dans mon groupe, on aimerait bien cela* » : et très en amont, nous sommes allés voir M. Vallini. Nous lui avons expliqué, et c'est lui qui a dit : « *Avant le CICID, ce serait peut-être très important que le Gouvernement saisisse le CESE et ce serait dans le planning* ».

C'est comme cela que, petit à petit, il a converti le ministre et le Premier ministre.

Par le hasard des calendriers, nous avons eu, tout récemment, Africa 2016. Le Président m'avait demandé d'être très attentif, depuis le mois de mars, à la préparation de cet événement que l'on recevait ici, surtout organisé par le Quai d'Orsay, pour que beaucoup de nos conseillers y participent et que l'on obtienne un atelier spécial, l'atelier d'Iéna, sur « *la société civile développement en Afrique* ».

Dans cet atelier où il y avait beaucoup d'ONG, de présidents et de présidentes de Conseils économiques et sociaux africains, deux propositions ont été faites, que nous avons reprises en section avant la fin des débats.

Premièrement, le rôle des langues vernaculaires parce que le ministre disait tout à l'heure que, dans nos propres communes, personne ne savait ce que voulait dire un ODD, un FMI, etc., alors imaginez, en Afrique, quand les textes arrivent en français ou en anglais alors que le peuple parle des langues vernaculaires nationales ou transnationales.

Nous l'avons mis dans nos préconisations à la demande des Africains qui participaient à ce colloque ici. C'est très intéressant d'utiliser les colloques qui se font ici, que l'on y participe beaucoup, et cela donne des informations dans les sections pour les avis.

Deuxièmement, le rôle des diasporas. Les migrants actuels deviendront des diasporas. Les diasporas sont les migrants d'il y a 10 ou 20 ans. Tous nous ont montré l'importance des diasporas pour le financement des projets.

Nous avons repris ces deux idées à notre compte et je trouvais que les choses étaient intéressantes pour cela.

En conclusion, le Gouvernement s'honorait d'utiliser des préconisations au moment du CICID. Le *timing* et le *planning* seraient excellents.

Ils nous ont saisis et notre projet d'avis a été adopté à l'unanimité et cela a été dit aussi. Ce n'est pas parce que c'est l'unanimité que c'est mou. Là, on a prouvé que l'on pouvait avoir des préconisations importantes tout en ayant l'unanimité.

Le gouvernement s'honorait d'en prendre quelques-unes à son compte.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour ce vote. Nous en sommes très heureux.

M. le Président. Je profite de cette fin d'assemblée plénière, avec un avis qui a été voté à l'unanimité, pour remercier les équipes qui font fonctionner notre assemblée, M. Le Trionnaire, M. Humbert à la sécurité, les huissiers de séance, les sténotypistes et ceux qui œuvrent à la régie son et vidéo et à l'accueil.

Je vous remercie de votre attention et vous donne rendez-vous le 25 octobre 2016 pour l'examen du projet d'avis sur *La coproduction à l'heure du numérique : risques et opportunités pour les consommateurs et l'emploi* présenté par Martine Derobert, rapporteure, au nom de la section des activités économiques, présidée par Delphine Lalu.

La séance est levée

*
* *

La séance est levée à dix-sept heures quinze.

Prochaine séance, mardi 25 octobre 2016, à 14 h 30.

ANNEXE

Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Philippe Jashan, rapporteur

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

► I) LES CONSTATS

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

► BILAN EN DEMI-TEINTE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)
POUR LA PÉRIODE 2000-2015

Les 8 OMD:



Source: ONU

Les réussites:

- **l'extrême** pauvreté (moins de 1 dollars par jour) a diminué dans les PED, passant de 50 % à 14 % de la population,
- un taux de scolarisation net dans **l'école** primaire passé de 83 % à 91 %,
- le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de 50,
- le taux de mortalité maternelle a diminué de 45 %,
- une diminution de 40 % du VIH et un recul de 45 % du taux de mortalité due à la tuberculose,
- plus de 6,2 millions de décès dus au paludisme ont été évités entre 2000 et 2015,
- 2,6 milliards de personnes supplémentaires ont pu bénéficier de **l'accès à l'eau** potable.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable


CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CONSTATS

► « NOUS SOMMES TOUS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT »

David Nabarro, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les ODD

- Préoccupations convergentes de tous les pays (émergents, **pauvres et développés**) pour **s'attaquer à la pauvreté et les inégalités** creusées par les crises économiques et financières de 2008 et 2010
- Essoufflement du modèle classique de croissance a favorisé **l'émergence d'un consensus international de convergence vers un monde de développement plus inclusif**: les Objectifs du Développement Durable (ODD)
- Succession de scandales fiscaux (Swissleaks, Luxleaks, Panama Papers...)



12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CONSTATS

► 2015 : UNE ANNÉE HISTORIQUE

Juillet

- La 3e Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba



Septembre

- La Conférence des Nations-Unies sur le développement durable à New-York



Décembre

- La COP21 à Paris



12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

► **L'AGENDA 2030 DES ODD**

Avancées :

- Exhaustivité
- Transversalité
- Universalité
- Un agenda pluri acteurs



► « Un agenda politique de régulation prospective »


12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

► **FAIBLESSES :**

- Universalité/diversité
- **Risques d'interprétations divergentes**
- **Risques d'une mise en œuvre par « silo »**
- **Caractère non contraignant de l'agenda des ODD**



12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

► **L'ACCORD DE PARIS**

Avancées :

- Contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport **aux niveaux préindustriels et si possible jusqu'à 1,5°C**
- Atteindre la neutralité carbone
- **Plancher de l'aide climatique aux pays en développement fixé à 100 milliards de dollars**

12 octobre 2016



La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL


► **FAIBLESSES**

► **Certains sujets trop peu intégrés ou pris en compte dans l'Accord:**

- La tarification carbone
- Le transport maritime et aérien
- Les Océans
- les Droits humains

► Le caractère partiellement contraignant **de l'Accord**

12 octobre 2016




La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CONSTATS

► LA CONFÉRENCE D'ADDIS-ABEBA



Avancées :

- Principe réaffirmé d'atteindre le seuil de 0,7% du RNB dans les pays développés consacrés à l'APD et de 0,2% dans les Pays les moins avancés
- Favoriser la mobilisation des ressources fiscales par les pays récipiendaires
- Réouverture du débat sur la régulation de la fiscalité mondiale
- Faciliter les transferts de migrants

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CONSTATS

► FAIBLESSES



- Aucun engagement ferme, aucun calendrier pour le relèvement de l'APD
- La régulation de la fiscalité mondiale: toujours en chantier
- Faibles garanties face aux risques liés à la financiarisation du développement

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

▶ **LA COOPÉRATION FRANÇAISE AU DÉVELOPPEMENT, ÉTAT DES LIEUX**

- Un dispositif modernisé qui présente cependant des carences persistantes



12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

▶ **LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION RELATIVE À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (LOPDSI) DE 2014**

- **4 enjeux majeurs : « Promouvoir la paix, la stabilité, les Droits de l'Homme et l'égalité entre les hommes et les femmes (1), l'équité, la justice sociale et le développement humain (2), le développement économique durable et riche en emplois (3) et la préservation de l'environnement et des biens publics mondiaux (4) »**
- Acte la nécessaire mise en cohérence des politiques publiques avec le développement
- Met en place un Observatoire des politiques de développement
- **Création d'une** instance de concertation pérenne: le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI)

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

► UNE VISION MODERNE

- La création d'un opérateur unique pour l'expertise française (Expertise France)
- La recapitalisation de l'AFD et son rapprochement avec la CDC

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

LES CONSTATS

► Une architecture institutionnelle complexe

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CONSTATS

► **LES CARENCES**

- Une APD peu transparente avec un effort budgétaire faible (0,37 % du RNB en 2015, soit **8,3 milliards d'euros**)
- Des prêts privilégiés au détriments des dons (6 %)
- **Une stratégie d'aide multilatérale qui demeurent à consolider**

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CONSTATS

► **VALORISATION INSUFFISANTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

- Un partenariat « Etat-Société civile » inabouti
- **Une part insuffisante d'APD transitant par les ONG**
- **La société civile, un réservoir d'expertise insuffisamment pris en compte**

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CONSTATS

► Un modèle allemand centralisé

- Une politique de développement distincte de la politique étrangère
- **Un ministère autonome qui pilote l'ensemble de la politique de coopération économique et de développement**
- **Une APD allemande s'élevant à 17,8 milliards de dollars en 2015** soit un peu plus de 0,5 % de son RNB
- Une aide orientée pour réduire la pauvreté et principalement composée de dons

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LES CONSTATS

► UN MODELE BRITANNIQUE EFFICACE

- Des grandes orientations et des principes généraux de la politique de **coopération fixées par le Parlement qui contrôle la mise en œuvre de l'aide (loi de 2006)**
- Un ministère autonome spécialisé: le Département du Développement international (DFID, Department for international development)
- **Une APD se situant en 2015, selon l'OCDE, à près de 19 milliards de dollars et 0,7% de son RNB**
- **Une lutte contre la pauvreté érigée comme seul objectif de l'aide au développement** par une loi sur le développement international, votée en 2002
- Les dons sont privilégiés par le modèle britannique

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

Les préconisations

► II) LES PRECONISATIONS

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

Les préconisations

► 1/ FAIRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE UN VERITABLE PROJET DE SOCIETE

- se **doter d'une stratégie nationale de mise en œuvre de l'agenda du développement durable** et en rendre compte devant le Parlement et le CESE
- mettre **les citoyens au cœur** de cette stratégie
- faire des communes, départements et régions les relais de la mobilisation et du débat public sur les ODD et le climat
- soutenir l'action de sensibilisation des associations, en particulier au niveau local

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► **2/ GARANTIR UN AGENDA INDIVISIBLE, UNIVERSEL ET QUI ENGAGE LES PARTIES**

➤ Une approche nouvelle

- adopter une approche territoriale et multisectorielle des politiques et programmes de coopération
- soutenir une relation fondée sur les échanges de cultures, de savoir-faire et d'expertise entre les pays du Nord et du Sud, les territoires et les acteurs non étatiques

➤ **Garantir l'engagement des parties**

- plaider pour que tous les pays s'engagent à élaborer des stratégies de mise en **œuvre de l'Agenda et en assurent une revue publique** régulière
- assurer **l'engagement de la France en la matière et la revue publique de sa stratégie** devant le Parlement et le CNDSI

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► **3/ RENFORCER LE PILOTAGE POLITIQUE ET SIMPLIFIER L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE**

- instaurer un ministère de plein droit chargé de la coopération au développement durable
- doter ce ministère d'attributions fortes (coordination interministérielle auprès du Premier ministre, tutelle unique sur l'Agence française de développement, nomination des représentations françaises dans les instances multilatérales, contrôle de la mission Aide publique au développement)
- rendre effective la tenue annuelle des CICID, prévue par la LOPDSI

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► 4/ ASSURER LA « REDEVABILITÉ » DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION ET D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT PAR UNE MEILLEURE ÉVALUATION

- réviser les indicateurs de la LOPDSI pour les adapter à l'Agenda 2030
- rendre effectif le fonctionnement de l'Observatoire de la politique de développement et de solidarité internationale
- renforcer les moyens statistiques des pays partenaires

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

5/ METTRE L'AFD AU SERVICE RÉSOLU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- promouvoir une intégration systémique des enjeux du développement durable dans l'ensemble des projets de l'AFD
- développer des capacités opérationnelles à lier des projets d'urgence aux projets de développement
- pour une AFD « zéro carbone »
- mettre le **rapprochement entre l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au service de l'innovation, l'échange d'expertise réciproque** et les programmes d'échange et d'ingénierie avec les pays partenaires

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► 6/ DOTER L'APD DE MOYENS A LA HAUTEUR DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- honorer la promesse d'atteindre les 0,7 % du RNB pour l'APD d'ici 2022
- assortir la politique de coopération au développement d'une programmation budgétaire
- rééquilibrer l'APD en faveur des dons
- soutenir le développement de financements innovants additionnels

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► 7/ RESOUDRE LA DELICATE QUESTION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

- fournir aux administrations des pays en développement, une assistance soutenue pour accroître leurs ressources fiscales
- renforcer la lutte contre l'évasion fiscale sur le plan international
- lutter résolument contre la corruption et les détournements de fonds
- maîtriser les risques pour saisir les opportunités offertes par le poids croissant **de la finance privée dans l'aide au développement**

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► 8/ IMPLIQUER ET VALORISER LA PLACE DES ACTEURS NON ETATIQUES

- associer plus fortement les organisations de la société civile et les collectivités territoriales (dont les Outre-mer) **à la mise en œuvre de la politique de coopération**, et valoriser davantage leurs contributions
- le rôle et les moyens du CNDSI doivent être renforcés afin **d'en faire le lieu d'un dialogue soutenu** prenant mieux en compte les contributions de ses membres
- Redynamiser les relations entre la recherche et les acteurs du développement (AFD, CDC, société civile)

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► 9/ SOUTENIR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET ACCROITRE LEURS FINANCEMENTS

- accroître la part d'APD transitant par la société civile, de sorte à atteindre le niveau moyen des pays de l'OCDE en la matière
- soutenir la structuration des organisations de la société civile, et notamment les syndicats, dans les pays du Sud
- valoriser les apports des migrations au développement

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► **10/ FAIRE DES ENTREPRISES DE VERITABLES ACTRICES DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- introduire des critères de RSE dans tous les appels d'offres publics et faire de leur respect une condition d'accès aux fonds publics
- renforcer les moyens publics de suivi et d'évaluation de l'application de la RSE par les entreprises bénéficiant de soutien public
- renforcer la capacité des acteurs publics à gérer les partenariats publics privés, et associer la société civile à ces partenariats

12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de
l'agenda 2030 du développement durable

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les préconisations

► **11/ AFFINER LES PRIORITES GEOGRAPHIQUES DE LA FRANCE**

- Nouveaux émergents et pays à revenus intermédiaires: développer un agenda partenarial **qui s'appuie sur** les forces du modèle social français
- Pays les moins avancés: renforcer un agenda spécifique et prioritaire
- Pays en crise: compléter la régulation de crise immédiate par des politiques de coopération de long terme en articulant mieux les instruments d'aide au développement et d'aide humanitaire

12 octobre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Conclusion

- Contexte actuel fait de crises et d'inégalités croissantes propice à plus de coopération entre les Etats
- Nécessité pour la France d'être à la hauteur de ses engagements
- La coopération au développement durable : un enrichissement pour la France et ses partenaires
- Bâtir un consensus national